



Ville de Concarneau



Conseil municipal du 4 février 2016

Procès-verbal

Conseil municipal du 4 février 2016
Ordre du jour

	Ordre du jour	2
	Mémo du Maire	3-4
1	Eau et assainissement : Information du conseil municipal - Obtention de l'arrêté préfectoral n°2015352-0027 - Périmètres de protection des captages de Cadol	5
2	CCA : Prise de compétence "Milieux aquatiques : Animation et études pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation" par Concarneau Cornouaille Agglomération	6
3	CCA : Prise de compétence de lutte contre le frelon asiatique par Concarneau Cornouaille Agglomération	7
4	Moyens généraux - finances : Débat d'orientation budgétaire - Exercice 2016	8-30
5	Moyens généraux - finances : Attribution des subventions aux associations - Exercice 2016	31-36
6	Moyens généraux - finances : Création du tarif de l'animation "Patinoire" - février 2016	37-39
7	Education - animation : Forfait communal aux écoles privées - Années 2011, 2012 et 2013	40-47
8	Urbanisme - foncier : Modification du PLU - Secteur Foch	48-51
9	Direction générale des services : Renouvellement de la convention entre la ville de Concarneau et le Comité de jumelage de Concarneau	52-54
10	Ressources humaines : Convention de paiement entre collectivités de jours de compte épargne temps suite à mutation d'agents	55
11	État-civil : Rétrocession d'une concession au cimetière de Concarneau centre - Indemnisation des concessionnaires	56
12	Commerce - tourisme : Réduction du tarif électricité - Fête foraine 2015	57
13	Foncier : Attribution du Maire - Complément à la délibération 2014-25 du 5 avril 2014 - Fixation des limites des délégations données au Maire pour la signature des actes de mises à disposition sur des biens immobiliers appartenant au domaine communal	58
14	Foncier : Renouvellement de la convention entre la commune de Concarneau et le Conseil Départemental pour des équipements de communications électroniques au Poteau Vert	59
15	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	60

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 4 février 2016

Mesdames et Messieurs, je vois que vous êtes très heureux de vous retrouver. Je vous invite à prendre place.

Bien, tout le monde est installé confortablement ?

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,
A la lecture des pouvoirs,
A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Mme Marie LE MEUR.
(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 29 janvier 2016, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,
- le rapport du débat d'orientation budgétaire 2016.

Vous trouverez sur votre table, deux rapports modificatifs :

- le premier concerne la délibération sur la modification du PLU pour le secteur Foch,
- le second porte sur l'attribution des subventions aux associations et plus particulièrement aux associations à vocation sociale.

La commission sociale s'est réunie avant hier pour entériner les subventions aux associations. Ce que je regrette, c'est que nous n'ayons pas été synchronisés. La logique veut que les commissions aient lieu avant la municipalité et le conseil municipal. Nous avons déjà retardé le conseil municipal parce que nous voulions que les élus de secteur puissent intervenir largement concernant les subventions surtout sur les arbitrages. À ce titre, je regrette qu'en ce qui concerne les subventions aux associations à caractère social la commission n'ait eu lieu qu'avant-hier.

Je vous demande de bien vouloir accepter d'inscrire ces rapports modifiés à l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

L'inscription à l'ordre du jour des deux rapports modifiés est acceptée par 32 voix POUR, M Malléjacq n'étant pas arrivé au moment du vote.

En date du vendredi 15 janvier 2016, je vous ai fait parvenir le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Je le mets donc aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 est adopté par 32 voix POUR, M Malléjacq n'étant pas arrivé.

Je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 10 mars 2016 à 19h00.

Nous allons passer à l'ordre du jour de ce conseil municipal. Nous avons ce soir 15 points qui portent sur l'eau et l'assainissement, les milieux aquatiques. Alain Nicolas interviendra sur le débat d'orientation budgétaire, sur l'attribution des subventions, sur l'animation de la patinoire. Éric Malléjacq interviendra sur le forfait communal aux écoles privées. Marc Bigot interviendra sur le PLU du secteur de Foch.

Voilà pour les principales délibérations qui sont présentées ce soir.

Le point numéro 1 concerne l'eau et l'assainissement. Il s'agit d'une information du conseil municipal suite à l'obtention d'un arrêté préfectoral concernant le périmètre de protection des captages de Cadol.

Je vais d'ailleurs laisser la parole à Xavier Calvarin qui va nous présenter ce dossier.

Conseil municipal du 4 février 2016

1	Eau et assainissement : Information du conseil municipal - Obtention de l'arrêté préfectoral n°2015352-0027 - Périmètres de protection des captages de Cadol
---	--

Monsieur Xavier Calvarin :
(lecture du rapport)

Monsieur André Fidelin :
Merci Xavier, est-ce que vous avez des interventions sur ce sujet ?

C'est vrai que c'est déjà un dossier ancien. S'il n'y a pas d'intervention, nous allons passer au point suivant.

S'agissant d'un porté à connaissance, il y n'y a pas de vote.

Dont acte.

Conseil municipal du 4 février 2016

2	CCA : Prise de compétence "Milieux aquatiques : Animation et études pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation" par Concarneau Cornouaille Agglomération
---	---

M Xavier Calvarin :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Xavier. Il s'agit plus particulièrement de dispositions réglementaires dans le cadre de la loi GEMAPI qui prendra effet en janvier 2018. Nous sommes sur des dispositions de majorité qualifiée. Chaque commune doit intervenir évidemment dans ce domaine.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
Une question, est-ce que vous en avez parlé au niveau du bureau de CCA de cette prise de compétence. Vous avez un accord de principe des communes concernées ? Il faut les 2/3 des communes.

M André Fidelin :
Oui, c'est cela. Toutes les communes doivent voter.

Micro non branché.....

M Xavier Calvarin :
Seule la commune de Concarneau a des zonages qui sont intégrés aux TRI (territoire à risque important d'inondation). Par contre, ces zonages-là seront de compétence communautaire. Le financement sera porté par CCA, si toutes les communes, à la majorité qualifiée, retiennent cette démarche. La communauté d'agglomération fera aussi une demande de subvention auprès du conseil départemental qui a mis en place des financements, en fonction des études et des réalisations à hauteur de 30 % et de 30 à 10 % sur l'étude et la réalisation. C'est ce volet-là qui sera à programmer avant le mois de décembre 2016. Nous sommes dans un temps relativement court.

M André Fidelin :
C'est une prise de compétence. L'ensemble des communes doit valider cette prise de compétence. Il n'y a pas d'autres observations ?

Nous allons passer au vote.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 4 février 2016

3	CCA : Prise de compétence de lutte contre le frelon asiatique par Concarneau Cornouaille Agglomération
---	--

M André Fidelin :
(lecture du rapport)

Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ?

M Xavier Calvarin :

J'ai juste un petit éclaircissement à apporter. Sur la ville de Concarneau, nous sommes intervenus l'an dernier sur 45 nids, ce qui a représenté en budget de fonctionnement à plus de 5 000 € de dépenses. Ce sont les chiffres pour Concarneau. Si nous regardons les chiffres que nous avons sur les départements voisins, par exemple, pour l'Ille et Vilaine, ils sont arrivés à plus de 500 000 € de dépenses pour cette année en sachant qu'ils ont détruit 3 350 nids alors qu'en 2013 ils étaient à 193 et en 2014 à 1 100. On voit une multiplication par 5 la première année et par 3 la deuxième, avec un coût du nid qui est de l'ordre de 140 à 160 euros.

M André Fidelin :

Sur le Finistère, c'est 315 en 2014 et 1 500 en 2015. On voit malheureusement le développement de ce fléau. Sur la Ccoppa, il y a eu 495 nids détruits et sur la CCPF, 110 nids détruits pour 2015.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vais procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 4 février 2016

4	Moyens généraux - finances : Débat d'orientation budgétaire - Exercice 2016
---	---

Monsieur André Fidelin :

Nous n'allons pas reprendre le rapport que vous avez reçu. Nous avons fait une présentation synthétique en reprenant les principales données. C'est un débat d'orientation budgétaire, ce qui veut dire que nous laisserons la parole aux élus de manière à le commenter. Alain, c'est à toi.

Monsieur Alain Nicolas :

Le DOB s'articule entre le budget principal et les budgets annexes. Nous allons tout d'abord voir le contexte économique et financier, ensuite, la situation financière de la ville, la prospective financière, les orientations 2016 et les budgets annexes.

Nous avons tout d'abord le contexte économique et financier. La loi de finances 2016 est bâtie avec une prévision de croissance à + 1,5 % de l'économie française en 2016. La prévision de croissance de 2015 a été maintenue à + 1 %. Elle sera de 1,1, d'après ce que l'on peut lire dans la presse spécialisée. L'inflation est de 1 % pour 2016 contre 0,1 % pour décembre 2015. C'est 0,2 pour l'année 2015.

On table également sur une réduction de l'endettement à 96,5 % du PIB contre 98 % en 2015. Le PIB, c'est 2 milliards 175 millions d'euros, sauf erreur de ma part. Le déficit budgétaire devrait être porté à 3,3 % du PIB en 2016 contre 3,8 % en 2015. L'objectif est de ramener ce déficit sous le seuil des 3 % à l'horizon 2017. Il y a une diminution assez notable du déficit budgétaire. Au niveau international, les taux devraient remonter légèrement en raison d'une progression du taux directeur de la FED qui a augmenté récemment de 0,25 points.

La diminution des dotations de l'État versée aux collectivités territoriales, déjà imposée aux collectivités en 2014 et prolongée jusqu'en 2017 pour atteindre 12,5 milliards d'euros par rapport à 2013, en glissement. La poursuite de la dotation de soutien à l'investissement local qui sera dotée de 800 millions (le document est arrivé ce soir) et versée au profit des communes, EPCI, Départements. Il y a deux volets sur cette dotation. Il y a un premier volet de 500 millions qui concerne les projets de soutien des communes et EPCI et une deuxième enveloppe qui est de 300 millions et qui est en faveur des revitalisations des bourgs-centres.

Nous pouvons passer à la page suivante.

Nous voyons ici l'évolution des ratios des recettes de fonctionnement, des dépenses de fonctionnement, de produits d'impôts directs, de dépenses d'équipement et encours de la dette. Tous ces ratios-là sont calculés par rapport à la population INSEE, sauf les dépenses de fonctionnement qui sont en population DGF.

Ce que nous pouvons dire, c'est que les recettes de fonctionnement évoluent peu. Entre 2014 et 2015 elles passent de 1375 à 1370. On voit que d'une part, il y a les impôts directs qui augmentent de 5 %, ce que l'on appelle les trois vieilles, la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti qui ont augmenté de 5 %. On va le retrouver dans le produit des impôts directs que l'on retrouve bien sûr dans les recettes de fonctionnement. Nous avons par contre, et ça a été contrarié par la baisse de la DGF, et par le relèvement du seuil d'imposition de 4 % et d'une baisse du nombre de logements sur Concarneau qui a fait qu'en 2015, nous nous sommes retrouvés avec 340 000 € de dotations en moins. En ce qui

concerne les dépenses de fonctionnement, cela baisse un peu, c'est lié au fait qu'en 2014, il y a l'AG2R, on ne l'a plus en 2015. En 2015 il y a eu aussi le transfert du service DSI et de l'urbanisme à la communauté d'agglomération, mais ce n'est pas une somme extraordinaire. Mais ceci joue un peu. Il y a aussi des charges qui tombent un peu, de l'ordre de 300 000 euros.

Le produit des impôts directs, on vient de le voir, il s'agit des trois impôts, la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti avec l'augmentation de 5 % en 2015, comparé à une moyenne de la strate autour de 516.

Pour les dépenses d'équipement, nous étions en 2014 proche de la moyenne de la strate, cela a très fortement baissé en 2015 pour la simple raison que les investissements ont fortement diminué. Nous avions 6 214 000 en 2014, 2 790 000 en 2015. On le retrouve dans les chiffres. On a diminué de plus de la moitié les investissements.

En ce qui concerne l'encours de la dette, 958, c'est la moyenne de la strate. Nous étions en 2014 à 1 757 en population INSEE et nous serons en 2015, car les comptes ne sont pas arrêtés, à 1 649, et j'espère que nous serons à 1 536 en 2016, sur un double effet c'est-à-dire, diminution de l'encours de la dette et augmentation de la population. Entre 2014 et 2015, la population devrait augmenter de 344 personnes en population INSEE. Il y a un double effet. L'encours de la dette diminue il était de 34,2 en 2014, il sera de 31,6 en 2015. C'est le numérateur, et le dénominateur + 344 personnes à Concarneau, population INSEE à 19 568 personnes au lieu de 19 224. Voilà ce que nous pouvons dire sur ce ratio-là.

À la page suivante, on voit la taxe d'habitation 2014, puis légèrement sur la gauche celle de 2015, avec les 5 % d'augmentation.

Au milieu on voit les valeurs locatives avec les moyennes de la strate. On s'aperçoit qu'on est au dessus de la moyenne de la strate, les chiffres que nous avons sont des chiffres de 2014. La valeur locative moyenne pour Concarneau nous sommes à 3668, c'est une information qui apparaît sur vos taxes d'habitation. C'est sur cette valeur locative qu'on applique les abattements. CCA est légèrement plus bas avec 3554 mais reste proche de celle de Concarneau. Au sein de CCA, seule la ville de Nevez a une valeur locative légèrement supérieure à Concarneau.

Les réductions de bases accordées sur délibération 240 à Concarneau, 132 pour la moyenne de la strate. Sur la taxe d'habitation et sur le foncier bâti nous n'avons rien à Concarneau et il y a un euro en moyenne dans les communes de même strate. Voilà ce que l'on peut dire sur cette diapositive.

Nous passons à la situation financière de la ville. Nous retrouvons trois informations de 2008 à ce jour, peu importe. Nous voyons en bleu clair, le résultat de fonctionnement de la ville de Concarneau, en bleu foncé, 5 226 000 en prévisionnel pour 2015, et 5 096 000 en 2014. En bleu marine, c'est toujours le résultat de fonctionnement mais une fois sorti les frais financiers et les frais exceptionnels, ça vous donne la CAF brute 3 814 000 à fin 2014. La CAF brute sert pour le calcul du CDD et 1 318 000 qui est la CAF nette après le remboursement du capital de la dette. Voilà ce que l'on peut dire.

Sur la diapositive suivante, nous voyons l'évolution de l'encours de la dette. On voit une progression et une légère diminution puis une remontée en 2013 et une diminution en 2016. Nous pensons arriver aux alentours de 30 millions de stock de dette à la fin 2016. L'objectif serait de ramener cet encours de dette entre 25 et 27 millions à l'horizon de 2020 pour se retrouver à peu près dans les mêmes années que 2005 - 2006.

La capacité de désendettement, CDD, est de 9 en 2014, elle devrait être légèrement inférieure à 9 en 2015. Ce qui est important, c'est de constater que l'écart entre la moyenne de la strate et notre courbe à nous, tend à se resserrer, c'est une bonne chose. Cela veut dire que notre situation financière s'améliore quelque peu. C'est réduit à 3,2 années. C'est ce que je peux dire sur cette diapositive.

Nous allons voir la prospective financière. Tout d'abord, nous avons les objectifs de la prospective pour 2014-2020. Nous devons limiter le recours à l'emprunt pour retrouver des marges de manœuvre en investissement. Afin de retrouver des capacités financières en terme de dépenses d'équipement, la ville doit limiter son recours à l'emprunt et ses dépenses de fonctionnement. Pour chaque budget, il ne faudra pas emprunter plus que ce que l'on rembourse. À ce jour, nous remboursons 2 650 000 par an en capital. Pour 2015 et 2016 les chiffres sont quasiment similaires. Cumulé avec les frais financiers, nous sommes de l'ordre de 3 800 000. Il ne faut pas emprunter plus que 2 650 000, ce qui n'est pas le cas parce que cette année en 2015 on aura emprunté 120 000 euros, on est loin des 2 650 000, cela a contribué à améliorer le ratio de la page précédente. Et en 2016, on devrait emprunter aux alentours de 1 000 000 d'euros. Toujours nettement inférieur aux 2 650 000, ce qui nous permettra de faire baisser la courbe et notre stock de dette à 25 - 27 millions en fin de mandat.

Le produit fiscal devrait évoluer au minimum en fonction de la variation physique et nominale des bases d'imposition. C'est l'État qui le décide, c'est en général aux alentours de 1, ce sera le cas je crois en 2016. Les taux pourraient évoluer en fonction des dispositions prises par l'État. C'est 1 %. Il faut attendre les résultats de la Direction des finances.

La CDD, pourrait se stabiliser aux alentours de 11. Vous avez pu voir que nous sommes à peu près à 9 à ce jour, mais le contexte financier avec la baisse de la DGF et la baisse du FCTVA (comme on n'investit plus, le FCTVA va baisser également, comme tout le monde le sait, le FCTVA permet de financer les investissements futurs.

Optimiser les moyens et mettre en commun les outils par l'inventaire du patrimoine communal, la mise en place d'un contrôle de gestion, la contribution à la mise en place d'un pacte financier et fiscal avec CCA, dont les fonds de concours, et la mise en commun des outils et des services avec l'EPCI afin de limiter les coûts.

Nous allons maintenant voir la DGF, dans la DGF il y a trois composantes. Il y a la dotation forfaitaire, la dotation d'aménagement qui comporte deux volets, la DNP et la DSU. La DNP et la DSU sont relativement stables pour la période. C'est avant les modifications de la loi de finance de 2016 qui est reportée en 2017. Ces modifications n'ont pas été apportées dans ces courbes-là. On voit que la DSU et la DNP bougent peu. C'est à peu près aux alentours de 550 000 euros à peu près par an. La dotation forfaitaire baisse, on sait pourquoi. C'est une contribution de chaque collectivité à la baisse des dettes de l'État. La dotation globale de fonctionnement devrait diminuer de 550 K€ en 2015, 2016 et 2017. Nous avons perdu un peu plus de 200 000 en 2014, soit - 16,5 par rapport à son niveau de 2015. Cette base représente 2 % des recettes réelles de fonctionnement et 3,9 % des impôts directs. Les impôts directs rapportent à peu près 14,5 millions. Voilà ce que l'on pouvait dire.

Concernant les investissements, c'est de BP à BP, pour 2015 - 2016 on s'aperçoit qu'en enveloppe récurrente, il y a tous les travaux de la mairie, avec la voirie, les contrats de maintenance, l'éclairage public, les espaces verts, nous sommes à 1 741 000 en prévisionnel pour 2016, pour un montant de 1 784 000 en 2015, nous sommes très proches. Nous avons ensuite les projets liés au mandat 1 912 000 pour 2 210 000 en 2015. Cela fait à peu près 10 % en moins. Les montants importants concernent Kerandon et le port avec 500 000 € pour chacun. Une

participation versée au Conseil départemental pour la deuxième tranche de la voie verte avec 150 000 €. Il y a ensuite la rénovation de la Tour du Maure pour 200 000 €, la maison des associations pour 120 000 €, avec ces travaux prévus fin juin. L'aménagement de la traverse de Croissant Bouillet, 435 000, et en financement, il y a les subventions attendues pour la rénovation de la Tour du Maure avec 95 000 €, c'est une subvention de la DRAC, pour la rénovation de la Porte au vin, il y a des subventions de la Région et du Département pour 120 472 euros. La participation des autres communes pour l'aménagement de la traverse de Croissant Bouillet. Des subventions pour des travaux de voirie pour 100 000 €. L'aménagement des feux tricolores du SDIS pour 53 616 €, on finance et le SDIS nous rembourse par la suite. Viennent ensuite les fonds de concours de CCA, ils augmentent de façon importante, en passant de 229 578 à 342 214€ pour la simple raison que les fonds de concours étaient précédemment de 900 000 € au niveau de CCA et ils sont passés à 1 200 000€. Cela se répercute sur les fonds de concours de la ville.

Nous passons ensuite aux dépenses de fonctionnement, nous avons le chapitre 011 qui devrait diminuer de 2 %, sans tenir compte de la Transat AG2R. L'objectif est de diminuer de 10 % toutes les dépenses pouvant faire l'objet d'un arbitrage. Les principales augmentations portent sur les charges incompressibles qui devraient évoluer environ de +3,5 %, tels que les assurances, les fluides, les taxes.

Les dépenses de personnel au chapitre 012, l'objectif est de contenir la masse salariale en optimisant le fonctionnement des services par une politique volontariste de réorganisation et de renforcement de la professionnalisation des agents et de la valorisation de ceux-ci.

La prévision budgétaire d'évolution de la masse salariale s'établit à 13 221 K€ pour la ville, soit une diminution de 2,70 d'évolution par rapport au BP ville 2015. Le BP 2015 intègre l'intégralité des salaires des services DSI et de l'urbanisme. A périmètre constant, sans tenir compte des transferts que je viens de citer, les charges salariales devraient évoluer de + 1,8 % par rapport au réalisé 2015, soit +270K€. Voilà ce que l'on pouvait dire concernant la masse salariale.

Les subventions et les participations au chapitre 65 augmentent de 1,7 %.
La participation au SDIS augmente de 0,9 %, soit 8,5 K€. La participation versée au Syndicat mixte pour la construction d'un centre de secours augmente de 91 % soit 150 K€. Il s'agit de l'amortissement de l'emprunt ni plus ni moins.

La participation versée à l'OTSI, augmente de 1 %, soit 161 K€.

La participation du budget principal aux budgets annexes du CAC, du BAC et de la cuisine centrale doit être aux alentours d'1 100 000.

La participation de la ville au budget du CCAS pour 352 K€.

Les subventions versées aux associations sont en diminution de 7 % y compris les associations conventionnées.

J'ai des chiffres légèrement inférieurs en terme de diminution, mais ça doit être proche des 7 %.

Les frais de la dette devraient atteindre 1 170 000 en 2016, contre 1 126 000 en 2015. C'est légèrement supérieur, mais cela correspond aux emprunts contractés en 2014 et qui s'élevaient à 4 950 000.

Les subventions exceptionnelles versées aux associations sont estimées à 70 K€. Elles sont du même ordre ou très légèrement supérieures aux subventions versées en 2014.

Sur la page suivante,, nous voyons les recettes de fonctionnement. Il y a une évolution des tarifs municipaux indexée sur l'inflation, nous l'avons vu la fois dernière en conseil municipal.

Il n'y a pas de cession inscrite dans ce budget. C'est un budget sans cession.

Les droits de mutation liés à l'évolution des transactions immobilières dont le montant prévisionnel de 700 K€ est en augmentation de 50 K€.

La taxe locale sur la publicité extérieure dont le montant sera maintenu pour 150 K€.

La taxe sur l'électricité est proposée à 450K€, soit 20 K€ de plus qu'en 2015.

La taxe sur les déchets stockés estimée à 80K€.

L'attribution de compensation versée par CCA sera de 3 934 K€ contre 4 230 K€ au BP 2015 en lien avec les services transférés à CCA.

Le budget a été bâti sur une revalorisation forfaitaire des bases fiscales de 1 % qui est voté par le gouvernement. Nous avons mis 0 % d'évolution physique sur la taxe d'habitation. Après ce qui s'est passé, on a vu que de 2008 à 2014, c'était toujours en augmentation. Nous avons une baisse importante en 2015, nous l'avons évoqué tout à l'heure. Le foncier bâti subi moins les abattements et les revalorisations des bases d'imposition, du coup, on table sur une augmentation d'1 % qui se rajoute aux valeurs locatives d'1 %. Pour le foncier non bâti, nous avons mis zéro, mais cela représente peu de choses, le foncier non bâti. C'est quelques dizaines de K€.

Nous avons ensuite les dépenses d'investissement.

Nous avons tout d'abord les dépenses récurrentes pour 1,7 M€.

En bâtiment, nous avons l'aménagement du 1^{er} étage de la maison des associations, la modification des vestiaires et bancs de touche au stade de Kerampéru, la réfection de la toiture de la salle du Porzou, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, des bâtiments communaux et des écoles.

En ce qui concerne la voirie, le déplacement du transformateur de l'ancienne école du Lin, pour permettre la réalisation du projet OPAC, la réalisation de quelques investissements en matière d'éclairage public.

Pour les espaces verts, la mise en place du pare-ballon, et d'une clôture au stade de Keriolet, la poursuite de la mise en place d'une télégestion de l'arrosage d'eau, la requalification des entrées de ville et le réaménagement de l'espace Claudy.

Viennent ensuite les dépenses brutes liées au mandat pour 3,6 M€ pour une dépense nette de 2,4M€ une fois sortie la participation des différents organismes.

Micro non branché, inaudible....

M Alain Nicolas :

Je ne sais pas ce que c'est que l'espace Claudy, il faut demander au spécialiste. Mais je me suis aussi posé la question. Je ne sais ce que c'est.

Brouhaha.....

M Xavier Calvarin :

Nous l'avons validé sur photo, c'est un petit square, il n'y a rien de bien passionnant.

Mme Nicole Ziegler :

Vous vous êtes déplacé ?

M Alain Nicolas :

Non non il ne s'est pas déplacé, mais ça ne doit pas être cher. Ce serait cher, je me serais rendu compte. Je ne me déplace pas, je compte. Mais un jour on saura.

Les recettes d'investissement, l'autofinancement est estimé à 2,8 M€ contre 3 M€ au BP 2015. Deux sommes contribuent à ces 2,8, d'une part, le virement à la section d'investissement pour 1,9 M€ il s'agit du résultat de l'exercice entre les

dépenses et les recettes de fonctionnement et d'autre part les amortissements. Nous avons 842 000 € d'amortissement. Ces deux sommes-là, 842 000 et 1 923 000 font au total 2,8 M€ et permettent de financer les investissements.

Le fonds de compensation de TVA (FCTVA) d'un montant d'environ 925 K€ en lien avec les investissements réalisés en 2014 contre 1,1M€ au BP de 2015. Le FCTVA, comme tout le monde sait est un pourcentage qui s'applique sur le montant HT des travaux réalisés. Ce pourcentage est passé de 15,48 à 16,404.

En recettes d'investissement, on trouve également la taxe d'aménagement pour 250 K€, les produits de police pour 200 K€. Le montant de l'emprunt d'équilibre budgété devrait s'élever à environ 1M€ en 2016 pour un remboursement de 650. Cela nous permet de faire baisser le stock d'emprunt. Le chiffre équivalent en 2015 devait être de 120 000. On baisse notre montant de l'emprunt pour améliorer la situation financière de la ville.

Le fonds de concours, j'en ai parlé tout à l'heure, devrait être de 342K€ contre 230K€ en 2015, suite à la montée en puissance des fonds de concours de CCA.

Nous allons passer aux budgets annexes, s'il y a des commentaires à faire, je laisserai les adjoints concernés en parler.

Tout d'abord, il y a le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, en fonctionnement, les charges à caractère général devraient augmenter de 2,7 % pour le budget de l'eau et de 4,2 % pour le budget assainissement, cela fait 15K€ et 6K€.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement progresseront respectivement de 6 % et de 5 % uniquement sur la part fixe, c'est-à-dire l'abonnement. La part variable restant stable.

Tu as retrouvé où était l'espace Claudy, Xavier ?

M Xavier Calvarin :

C'est bien à Lanriec sur la route qui va à la ferme de Kerrichard. Il s'agit d'un petit quartier où les personnes étaient toujours garées sur un îlot central, nous l'avons d'ailleurs passé en commission travaux. L'îlot central avait été transformé en un espace boueux et impraticable dans le quartier. On va aménager quelques place de stationnement et enlever quelques arbres qui étaient en train de périr, et les remplacer par des variétés plus adaptées au sol. Et je me suis bien déplacé sur le site. Mais j'étais pris par autre chose tout à l'heure. Excusez-moi.

M Alain Nicolas :

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement progresseront respectivement de 6 % et de 5 % uniquement sur la part fixe, c'est-à-dire l'abonnement. La part variable restant stable.

Les effectifs du service seront stabilisés à leur niveau de 2015 pour les deux budgets.

En investissement, pour le budget de l'eau, il y a tout d'abord la phase B tranche conditionnelle de travaux sur l'usine du Brunec. À noter également les travaux avenue de la Gare pour 250 K€ ainsi que sur la rue et l'impasse Denis Papin.

En ce qui concerne le budget de l'assainissement, une enveloppe de 200 K€ pour réaliser des travaux sur le bassin tampon Saint Jacques ainsi que divers travaux Avenue de la Gare, rue et impasse Denis Papin et la place du Général de Gaulle.

Une étude sera lancée sur le budget de l'eau concernant la modernisation du réseau et le lancement de la maîtrise d'œuvre pour le réservoir du poteau vert.

Le budget 2016 respectera une capacité maximale de désendettement de 7 ans.

Pour le port de plaisance, il n'y a pas d'augmentation des tarifs pour 2016, les emplacements de Kersaux seront facturés selon la longueur du bateau.

Les dépenses de personnel devraient augmenter de 4 % du fait du remplacement d'un agent en arrêt maladie, ceci représente 10K€.

le port enregistre une stabilisation des charges à caractère général au chapitre 011, ce sont les charges extérieures.

Les dépenses d'investissement de ce budget devraient s'élever à 365 K€. Les principales dépenses seraient les suivantes :

- remplacement des pontons en arrière port pour 180 K€,
- remplacement des chaînes sur les pontons pour 30 K€,
- réfection du môle pour 90 K€,
- site internet pour 10 K€.

Concernant le bac du passage, l'année 2016 supportera une année pleine concernant le fonctionnement du bac électrique. Les charges à caractère général au chapitre 011 sont estimées avec une hausse de 22 %, soit 7 K€, résultant principalement de la progression de l'enveloppe formation des agents.

Les dépenses de personnel devraient se stabiliser au niveau de 2015.

Le produit issu de la tarification est estimé avec une progression de 7,6 % soit 13,6 K€ de plus qu'en 2015. 7,5 K€ sont liés à la refacturation des passagers détenteurs de la carte Coralie à CCA. Il n'y a pas d'augmentation des tarifs en 2016.

La section d'investissement n'enregistre pas de recettes.

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement de l'emprunt lié à l'achat du nouveau bac, une enveloppe de 17K€, en provision de réparation, pour entretenir le bac « Le Gouverneur » et 22K€ pour la construction d'un local pour les passeurs. Pour en finir avec le bac, ceci devrait nous amener quelques dépenses supplémentaires. Le remboursement des emprunts était de l'ordre de 20K€ en 2015, le bac n'était pas inscrit comptablement. En 2016 et 2017, le remboursement des emprunts devrait représenter 75K€.

Concernant la cuisine centrale, dans un contexte d'optimisation des moyens, de recherche d'une offre de restauration qualitative et de réflexion sur les marchés publics incluant des critères de développement durable, un budget de 15 000 € est consacré en 2016 à la réalisation d'un audit par un cabinet d'expertise externe.

Les charges à caractère général sont estimées en progression de 1 % malgré une baisse de la part alimentaire de -2 %.

En investissement, il est prévu l'achat d'une scelleuse pour 22 K€ et 16K€ pour l'installation d'un groupe froid sur le toit de la cuisine centrale.

Pour terminer, nous avons le budget annexe du centre des arts et de la culture. En section de fonctionnement, les crédits alloués évoluent légèrement par rapport à 2015 autant en dépenses qu'en recettes.

En section d'investissement, les crédits alloués seront en grande partie destinés à la mise aux normes de la centrale incendie pour 25 K€ et au ravalement de la façade nord pour 15K€.

Voilà les 21 diapositives présentées au titre du DOB 2016.

M André Fidelin :

Merci Alain pour cette présentation du budget principal et des budgets annexes. Avant que vous interveniez, je voulais apporter une précision. Je félicite Alain

Nicolas qui a un travail compliqué et difficile. Lui et moi nous travaillons sur les masses de manière à améliorer les équilibres budgétaires. Le féliciter c'est une chose mais je voulais également féliciter les élus de secteur, les adjoints de secteur, responsables dans leur domaine. Ils contribuent à l'activité sur notre collectivité. À ce titre, on peut comprendre que chacun défende sa paroisse, mais ce n'est pas toujours facile parce qu'il faut faire des arbitrages et souvent les arbitrages nécessitent de la compréhension. Ils nécessitent de la tolérance car la priorité, ce sont les grands équilibres budgétaires. Après, il y a des arbitrages et des priorités, tout cela dans un consensus qui est le plus large possible, mais je vous avoue que cela n'est pas simple tous les jours. N'est-ce pas Alain ? Compte tenu du contexte et des contraintes budgétaires liées à la baisse des dotations de l'État, en contrepartie, nous ce que nous souhaitons, c'est que le budget des ménages ne soit pas non plus trop contraint. Je pense que nous sommes arrivés à un point de rupture au niveau des taux d'imposition. Il nous faut prendre des décisions et des dispositions qui sont quelques fois impopulaires et difficiles. Mais nous essayons de les prendre en toute connaissance de cause. L'essentiel est que nous arrivions quand même à trouver des solutions à la problématique. Nous voyons bien que dans toutes les communes c'est la même chose. Trouver l'équilibre pour le budget de fonctionnement est déjà difficile, alors après, que reste-t-il pour l'investissement ? Il y a tout d'abord l'investissement récurrent qui est une obligation afin d'entretenir les voiries, les bâtiments communaux. Après il reste une marge très restreinte pour les programmes du mandat. Il faut avoir beaucoup de recherches et essayer d'être le plus convainquant possible pour avancer sur nos investissements, mais c'est vrai que nous ferons certainement moins dans le futur que nous avons fait dans le passé. C'est pareil pour toutes les communes. Voilà en introduction au débat. Je vous laisse maintenant intervenir sur ce débat. Nicole ?

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, la loi nous donne donc l'obligation de discuter de la stratégie financière de notre ville. Évidemment, cette stratégie tient compte du contexte économique, financier et législatif de notre pays mais aussi de votre gestion passée, car cela fait maintenant 7 ans que vous êtes notre Maire. Et vous ne pouvez décemment pas, comme vous le faites encore dans Sillage, rendre responsable, les autres, c'est-à-dire l'État, la Région et le Département de vos difficultés à boucler votre budget. Ce débat d'orientation budgétaire nous permet aussi de faire le point sur la mise en œuvre des domaines où la ville intervient au côté de ses partenaires.

Je vous cite quelques exemples :

Pour le Port départemental de Concarneau, c'est bien le Département qui a œuvré depuis des mois pour que soit revu et renégocié le contrat de concession avec la Chambre de commerce et d'industrie, nous sauvant ainsi d'un naufrage quasi certain, au prix de quelques millions d'euros pour le Département. Cela permettra des travaux imminents sur l'aire de réparation navale, et je l'espère des travaux à venir sur le port de pêche.

La voie verte, le Département achève sur notre ville des travaux qui vont permettre de relier Concarneau à Roscoff.

Habitat 29 qui rénove le quartier de Kerandon.

L'effort de la ville, partenaire de ces projets est important et nous le saluons. Parfois aussi, la ville est maître d'œuvre décidant alors de faire des travaux ou de construire des bâtiments.

Quelques exemples, là aussi, l'aménagement de la maison des associations, l'aménagement de Croissant Bouillet, dans ce cas, ce sont les collectivités, la Région pour la maison des associations qui viennent en soutien de notre ville.

Parfois, vous estimez ces participations trop faibles, j'en conviens aussi, mais les explications sont toujours données à ce moment-là.

La ville de Concarneau a aussi décidé, avec Trégunc et la CCPF, communauté de commune du pays fouesnantais de construire un nouveau centre de secours avec d'autres partenaires. Le département bien sûr, qui va financer cela à 30 % et le centre départemental d'incendie et de secours à hauteur de 6 %.

Je tenais à vous dire cela ce soir, car il faut toujours respecter l'autre et rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Ce n'est pas le sentiment que j'ai eu lors de la cérémonie des vœux. Ce débat devrait aussi nous éclairer sur les projets à venir, sur vos politiques municipales, politiques associatives, politiques sportives, politiques salariales, politiques sociales. Je laisserai les autres membres de mon groupe vous parler de tout cela. À travers ce DOB, vous n'avez qu'un maître mot. Maîtrise des dépenses, nécessaire certes, mais cela ne peut suffire. Par manque de souffle, par manque d'âme, le budget que vous nous préparez va enfoncer encore plus notre ville dans un cycle infernal, celui du déclin. D'une ville qui donne même sur les chaînes nationales l'image d'une cité vieillissante et triste. Lorsque je parle de chaînes nationales je parle bien sûr des chaînes de télévision nationale.

Alors, soutenez ces acteurs économiques que sont les associations qui donnent à notre cité, une image dynamique. Tous ces bénévoles qui ne comptent pas leur temps et parfois leur argent le méritent. Je parle là bien évidemment, du domaine sportif parce que je fais partie de la commission sports et c'est à ce niveau-là que je veux donner mon opinion.

Voilà pour ce qui est de ces baisses des subventions, que je vous demande d'arrêter une fois de plus. Et surtout, je vous demande une nouvelle fois, nous vous demandons une nouvelle fois de réunir toutes les associations dans chaque domaine de compétences, sport, culture, pour faire avec elles, le point de ce qu'il sera possible de faire ou pas possible de faire. Merci M le Maire.

M André Fidelin :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Marie.

Mme Marie Le Meur :

Étant à la commission social, j'interviendrai plus sur le volet social. Pour cause de changement de logiciel, le débat d'orientation budgétaire est présenté en début d'année, cette année, au lieu de la fin de l'année. C'est dommage, parce qu'il aurait tout de suite été illustré en fin d'année. Parce que diviser par 4 le budget des illuminations pendant les fêtes a été très mal perçu par la population concarnoise et par les visiteurs. Je pense que M Besombes a reconnu que le symbole n'était pas bon et la Ville-Close a pleuré des larmes bleues pendant cinq à six semaines. Puis, le dernier Sillage comme le disait Nicole, a encore enfoncé le clou. Il a donné et annoncé le déroulé des choses. Étant donné la diminution des dotations de l'État, la ville, je vous cite, ne pourra pas assurer certaines actions communales. Il faudra réduire les services publics, il faudra augmenter et créer des tarifs pour certains d'entre-eux. Il va effectivement falloir faire des économies sans état d'âme, je dirais même sans cœur, M le Maire. Vous diminuez au moins de 10 % toutes les subventions, je dis bien au moins, toutes les subventions octroyées aux associations. Or, ces associations sont vitales pour les collectivités, et la dimension sociale est incontournable. Elles font un travail considérable sans relâche auprès des populations en grande difficulté. Mme Talbot nous a rappelé des chiffres l'autre jour, une population de 18 870 habitants en diminution, mais M Nicolas a des prévisions d'augmentation de la population, je viens de l'entendre. Un taux de pauvreté à 11 %. 16 % au niveau du national mais nous sommes quand même à 11 % sur Concarneau. 15 % de plus de 75 ans. Et distribuer une enveloppe de 14 930 € à diviser entre 36 associations à caractère social, c'était bien difficile. Comment supporter une fois de plus de ne pas mieux accompagner les associations caritatives ? Je citerai le secours populaire, la croix rouge, le secours catholique, les resto du cœur. Comment ne pas aider les associations qui s'occupent des personnes âgées pour les sortir de leur isolement ? Et enfin encore cette année, on ne peut que déplorer un CCAS en grande difficulté qui a pourtant un conseil d'administration propre. Et pour ses actions de solidarité de réinsertion ou d'insertion auprès des personnes en grande précarité psychosociale, vous diminuez encore et encore la participation financière au budget principal du CCAS. Vous annoncez 352 000 euros. Ce sera vraiment cette somme que vous allez verser ? Car il me semble que cela va encore diminuer de 42 500 par rapport à l'année dernière.

M Alain Nicolas :
Je veux bien répondre.

M André Fidelin :
Mme Le Meur va terminer.

Mme Marie Le Meur :
Dans ce contexte de victimisation, M le Maire, on est contraint de faire des choix. Mais vous donnez une image, je vais le redire, bien mauvaise de la ville de Concarneau. Une ville vieillissante, ou quoi que l'on dise, la qualité de vie se dégrade pour une grande majorité. Alors que vous devriez au contraire, inciter les gens à venir y vivre, à y rester avec un tissu associatif porté par la municipalité. C'est ça le sens d'une collectivité. C'est ça que vous devriez faire. Et malheureusement, ce n'est pas ça.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
Oui, M le Maire, concernant le contexte financier. L'État maintient ses principes d'orthodoxie budgétaire, je l'ai déjà dit l'année dernière et je le redis cette année, qui repose sur deux mythes. Le premier est le retour à une croissance créatrice d'emplois que nous attendons depuis 2008. Le deuxième est l'objectif de réduction de déficit budgétaire à 3 % du PIB. Bref, l'État continue sa politique d'austérité entraînant les collectivités sur le même chemin de croix. À Concarneau, les impôts pèsent de plus en plus lourd sur les ménages. Il est clair que nous avons atteint un plafond, vous le disiez vous-mêmes, les familles modestes, les personnes âgées ont du mal à payer leurs impôts locaux, il faut en avoir conscience. La baisse des dépenses de fonctionnement ne doit pas mettre en péril et en difficulté le quotidien des services. Sur la capacité de désendettement, vous avez pour objectif les huit années. J'ai eu l'occasion de vous dire, que vous vous imposiez à tort des contraintes supplémentaires sur l'endettement, ce qui réduit mécaniquement la souplesse budgétaire, notamment en matière d'investissement. Je pense que la démonstration en été faite par Alain Nicolas. Ce choix vous contraint à imposer aux services ainsi qu'à la population à travers les associations à une cure d'austérité mais aussi aux tarifs de l'eau qui augmentent de 6 % et 5 % sur l'assainissement, c'est ce que j'ai lu dans le DOB.

M Xavier Calvarin :
Non, il faut bien lire la ligne.

M Claude Drouglazet :
Oui, sur les abonnements.

M André Fidelin :
On répondra tout à l'heure.

M Claude Drouglazet :
L'abonnement de l'eau et l'abonnement de l'assainissement. C'est mieux comme ça ?

M Xavier Calvarin :
C'est sur les tarifs de l'abonnement.

M Claude Drouglazet :
Au total l'orientation budgétaire que vous proposez n'est pas enthousiasmante. On aurait aimé percevoir des ambitions et des initiatives en matière de création d'emplois sur le plan culturel, artistique et sur le plan social. Bref c'est un budget

d'austérité dans un contexte national d'austérité mais sans doute pas l'austérité pour tout le monde.

M André Fidelin :

Merci Claude. Oui, Antony.

M Antony Le Bras :

Je voulais juste prendre quelques secondes pour défendre l'État que tout le monde attaque, que ce soit dans la majorité, ou certains aussi dans l'opposition. Cela fait 50 ans que la France vote des budgets en déficit. Cela fait 50 ans que la dette augmente. Dans son document de synthèse, Alain Nicolas a expliqué qu'on était presque à 100 % du PIB en dette. Je trouve normal que l'État essaye de diminuer son déficit budgétaire et que la dette que l'on laisse à nos enfants soit en diminution, et ça commence depuis deux ans. Je trouve normal que les collectivités publiques prennent aussi leur part de cet effort-là. Il y a de nombreuses études de la Cour des comptes qui ont montré que c'était à l'échelon communal ou intercommunal que l'on pouvait faire des économies. Je trouve normal qu'il y ait des économies à faire. Ce que je trouve moins normal et moins élégant de votre part, M le Maire, et moins courageux, c'est qu'en fait vous utilisez cette baisse de la DGF dans toutes vos prises de parole publiques pour justifier systématiquement tous vos choix, alors que tous les Maires des 36 000 communes de France vivent cette baisse de DGF. Mais mathématiquement, la baisse de la DGF ne peut pas expliquer l'ensemble de vos choix. Elle ne peut pas expliquer à la fois la baisse des illuminations à Noël, la baisse des livres pour les écoles, l'augmentation des impôts l'année dernière, j'en passe et des meilleures. Mais c'est en fait l'abandon de toutes vos promesses. Mathématiquement, ça ne tient pas. Elle n'est pas si importante que ça pour justifier tous vos abandons. Comment font les autres Maires à côté ?

M André Fidelin :

Ils font pareil.

M Antony Le Bras :

Non, justement, il y a de nombreux Maires qui n'ont pas augmenté les impôts parce qu'ils avaient promis qu'ils n'augmenteraient pas les impôts. Il y a des Maires courageux. Je voulais juste rendre hommage à un Maire simplement sur un sujet, et ce n'est pas une histoire d'étiquette, c'est un élu Républicain. Vous le connaissez bien, c'est Ludovic Jolivet à Quimper. Je ne le connais pas, mais j'avoue que courageusement, régulièrement à plusieurs prises de parole, il dit, vous ne m'entendez pas critiquer la baisse des dotations de l'État parce que les quimpérois et je suis le premier des quimpérois doivent prendre leur part aux efforts que l'ensemble des collectivités doivent faire en France. Arrêtez, s'il vous plaît d'utiliser cet argument systématiquement, ça ne tient pas mathématiquement, et je pense que vous commencez sur ce sujet-là à « radoter ».

Brouhaha.....

M Antony Le Bras :

Sur ce sujet-là.

M André Fidelin :

Ah bon ! J'ai eu peur.

M Antony Le Bras :

Mais ce n'est pas une erreur de votre part. Vous le faites consciemment, vous avez trouvé que c'était un alibi très utile pour justifier l'ensemble des abandons de vos promesses.

M André Fidelin :

Merci Antony. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Je vais répondre à un certain nombre de remarques. Pardon, Mme Le Meur allez-y je vous en prie.

Mme Gaël Le Meur :

Merci. Antony parle de radoter, moi je dirais que ça ressemble plutôt à une action un peu, et tout le monde va me comprendre, de « pignou » c'est-à-dire....

M André Fidelin :

Pardon ?

Mme Gaël Le Meur :

De « pignou ».

M André Fidelin :

Je ne sais pas ce que cela veut dire.

Mme Gaël Le Meur :

Écoutez, on vous le dira.

M André Fidelin :

Mais ça ne doit pas être très agréable à mon égard.

Mme Gaël Le Meur :

C'est se plaindre en permanence....

M André Fidelin :

Un « pignouf » !

Mme Gaël Le Meur :

C'est de donner les autres comme responsables.

J'ai été étonnée, alors vous allez peut-être me répondre, mais les premières lignes dans le Sillage commencent par : « conséquence d'une importante réduction des subventions allouées par le Département et la Région ». Il faudra nous expliquer un petit peu de quoi il s'agit, surtout qu'après vous enchaînez par les grands engagements pris par la ville. Et le premier point que vous évoquez en terme de grand engagement pris par la ville, c'est l'aménagement de la zone professionnelle du port. Je ne sais pas si tout le monde le sait, mais cet aménagement va être assuré financièrement à hauteur de 60 % par le Département et la Région. Je ne comprends pas que vous mentiez de cette manière-là et qui plus est dans Sillage qui est à destination de l'ensemble de la population.

Quelques points par rapport à ce qui a été présenté par notre adjoint aux finances. On note quoi ? On note ce soir que l'endettement va repartir à la hausse, et que malheureusement ce ne sera pas lié à des investissements ambitieux qui pourraient aider et servir à la population, mais simplement lié à des mauvaises gestions et à une baisse d'attractivité et de dynamisme que l'on retrouve au niveau de la partie des subventions. Une baisse d'attractivité, on a parlé de déclin, je rejoins parfaitement cet état d'esprit qui est le vôtre dans la manière de mener les politiques municipales.

J'ai noté plusieurs points et je voudrais bien avoir des réponses là-dessus. Pas de cessions de biens en 2016...

M Alain Nicolas :

Dans le budget.

Mme Gaël Le Meur :

Dans le budget, nous sommes d'accord. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de cession de biens en 2016.

M André Fidelin :

On nous a assez reproché qu'on inscrivait des cessions de biens.

Mme Gaël Le Meur :

Je vais juste essayer de terminer mon propos, M le Maire et je vous laisse après la parole pour nous dire tout ce que vous avez à nous dire.

M André Fidelin :

Ah oui, je suis pressé de prendre la parole.

Mme Gaël Le Meur :

Ne vous inquiétez pas. Mon propos ne sera pas très long mais je vous demande de me laisser aller jusqu'au bout.

Vous annoncez pas de cessions de biens, mais à priori, il y aura des cessions de biens peut-être. On ne peut pas annoncer pas de cessions de biens, à moins que vous nous annonciez ce soir que non, il n'y aura pas en 2016 de cessions de biens...

M André Fidelin :

On nous demande de présenter un budget sincère.

Mme Gaël Le Meur :

.... à savoir l'ancienne mairie, on verra après pour Foch un peu plus loin dans le conseil ou encore le Manoir du Porzou, qui est toujours en vente.

Vous faites référence au niveau du budget annexe de la cuisine centrale d'une étude à hauteur de 15 000 €, on aimerait connaître l'objectif de cette étude. Est-ce que l'idée est de se séparer de cet outil municipal qui pourtant donne entière satisfaction ? Ou est-ce que c'est enfin, s'attacher à développer cet outil, notamment par le développement de marchés ou autres à l'échelle locale ? Un dernier point sur le budget de la cuisine centrale, normalement c'est vu lors de la commission éducation, il serait bien que cela revienne au cours d'une prochaine commission afin que nous évoquions le bilan sur la cuisine centrale, les perspectives et les évolutions qui sont envisagées. Il est annoncé également, je reprends la page, « les recettes sont estimées en baisse de - 10 %, dont 91 000€ liés à la facturation des repas dans les cantines scolaires ». Cela mériterait un peu d'explications. Cela veut dire quoi ? Que nous avons moins d'enfants qui viennent déjeuner ? Cela veut que nous avons un problème lié à la précarisation de la population, comme c'était évoqué par rapport aux factures d'eau ? Certains ménages ont des problèmes pour honorer ces factures de cantine ? J'aimerais bien avoir quelques informations là-dessus.

Le dernier point concerne le budget annexe de l'eau et de l'assainissement. Nous savons qu'au premier janvier 2018, nous aurons le transfert de cette compétence à CCA. Cela a été voté au conseil communautaire au mois de décembre je crois. Je n'ai peut-être pas toutes les bonnes dates en tête. Mais enfin, c'est récent. Je suppose qu'il y a une étude à l'échelle de la commune de Concarneau sur les implications sur les transferts de compétences. Ce serait bien que nous ayons dans le courant de l'année 2016, des informations précises en amont. Cela ferait à mon avis, l'objet d'une séance à l'échelle du conseil municipal. Je trouverai cela pertinent. Voilà, merci.

M André Fidelin :

Bien. Avant de laisser la parole à d'autres élus, je voulais intervenir, tout d'abord pour remarquer le langage désagréable de Mme Le Meur, comme à l'accoutumée. Je cherche comment on le dit au féminin. Pignouf ? Est-ce que vous savez comment on le dit au féminin ? Parce que dans ce cas-là, je vous renvoie l'ascenseur, évidemment. C'est peut-être breton, remarquez. Ah, voilà c'est peut-être ça.

Je voudrais intervenir quand on parle de sujet comme celui-là, lorsqu'il s'agit du DOB, quand on est dans l'opposition, on s'attend pas à ce que vous nous accordiez votre crédit sur le montage de notre DOB et en ce qui concerne d'une façon

générale, le point comptable de la ville de Concarneau. On ne s'y attend pas et c'est le cas d'ailleurs de beaucoup de cas parce que régulièrement, vous êtes dans une farouche opposition. C'est une opposition qui n'est certainement pas constructive. Je dirais même qu'elle est plutôt négative.

Notre stratégie financière, je le regrette, est quand même basée sur des éléments comptables. Ces éléments comptables tiennent lieu de certains paramètres. Dans les paramètres on ne peut pas nier que les dotations de l'État baissent. On le voit encore dans différentes communes. Moi qui voit les 9 Maires de la communauté d'agglomération assez régulièrement, ils ont le même ressenti. Ce n'est pas une question politique, c'est une question comptable. Malheureusement, on en subit les conséquences.

Mais je répons quand même à Antony sur l'argument de la baisse des dotations systématiquement, pour critiquer le gouvernement en place. Et bien je dis non. Je comprends que les communes et les collectivités locales et territoriales, doivent participer au désendettement de l'État.

Attendez, je vais apporter une nuance.

Quand on voit depuis trois ans la saignée qu'on nous a mise dans les comptes, nous sommes arrivés à un point où il devient impossible de réagir, sauf de remettre en question le service public, le service à la population. Là encore, les critiques viendront de la part de certains qui diront, comme vous l'avez dit, et bien oui, on voit ça qui baisse, on voit ceci qui baisse. Dans la mesure où l'État n'en supporte plus les conséquences, on laisse les collectivités locales ou territoriales, se débrouiller avec le problème. C'est beaucoup plus simple. Je comprends que nos conseillères départementale ou régionale, défendent leurs instances. Je comprends tout à fait. Maintenant, que ce soit le Département, le Port, la voie verte, le centre de secours, il est évident que nous ne pouvons pas le nier. Aujourd'hui c'est un engagement partenarial avec les différentes collectivités. Et on voit que d'une manière générale, il y a un consensus sur la participation des différentes collectivités, chacun en fonction de ses possibilités. Mais aujourd'hui sur les gros investissements, sur les gros engagements financiers, sur les gros projets, que ce soit la Région, le Département, la Communauté d'agglomération, la CCI ou la Ville, il y a un partenariat. Et la Région n'a évidemment pas les mêmes moyens que la ville de Concarneau. Je sais qu'il n'y a pas que Concarneau mais quand même. Ensuite, il y a également les compétences où chaque collectivité doit intervenir en fonction de cette autorité de compétences.

J'ai entendu ensuite que nous étions sur une ville triste, une ville en déclin, une ville vieillissante. Si elle est vieillissante, c'est parce que les gens vivent vieux dans notre ville grâce à la qualité de vie, c'est peut-être pour cela aussi.

Que pouvons-nous dire ? Effectivement, notre souhait est d'apporter un équilibre démographique mais il est évident que pour le littoral et d'une manière générale, on le retrouve à Trégunc on le retrouve à Fouesnant ou ailleurs. Il y a un certain déséquilibre démographique. Mais on essaye de faire pour le mieux.

Pour se ressaisir dans ce domaine, on essaye d'actionner au mieux les logements en location-accession à la propriété pour permettre aux jeunes de s'installer à Concarneau. Mais il y a aussi le problème de l'emploi, où les jeunes aujourd'hui vont plutôt dans les grandes métropoles, dans les grands bassins d'emplois. On voit bien qu'après le lycée, après le bac, les jeunes vont dans les universités des grandes métropoles et où ils trouveront à côté, des entreprises à valeur ajoutée, des start-up ou des entreprises qui correspondent à leurs orientations. À Concarneau, il faut quand même préciser que l'IPC (interprofessionnel du port de Concarneau) rassemble presque 1 000 emplois, ce qui n'est pas si mal que cela. Ce n'est pas le cas partout. Ces emplois liés à la construction et à la réparation navale, la ville contribue à ce qu'aujourd'hui ou demain surtout, les jeunes puissent rester à Concarneau. C'est notre vœu le plus cher. Mais malheureusement, nous n'avons pas tous les paramètres pour intervenir.

Tout à l'heure, on me disait que les subventions aux associations avaient baissé pour tous de 10 %. C'est faux puisque vous verrez qu'il y a des associations où les subventions sont restées stables et pour d'autres les subventions augmentent. Ce sont des choix, ce sont des arbitrages en fonction des projets de ces associations

et aussi par rapport à certains critères.

Il y a eu des arbitrages, les commissions sont intervenues. La preuve, c'est que nous avons validé les subventions à vocation sociale sans pour autant contrarier ce qui avait été décidé à la commission.

Concernant le CCAS, ce que nous pouvons dire également, et Alain m'en a parlé cet après-midi, il voulait rectifier l'erreur qui a été donnée tout à l'heure. Alain, je te laisse intervenir sur le CCAS, si tu veux bien.

M Alain Nicolas :

Sur le CCAS, il y a deux composantes, ce qu'il faut savoir et je m'attendais à la question. C'est une bonne question. Dans la participation de la ville au CCAS, il y a deux choses. Il y a d'une part la subvention versée au CCAS. C'est le chiffre annoncé par Marie, de 351 750 € cette année pour 394 250 € l'année dernière, c'est tout à fait vrai. Et il y a d'autre part la masse salariale. Nous avons du personnel que l'on paye. Cela n'apparaît nulle part, mais nous payons 7 personnes du CCAS en direct. Ceci représente pratiquement 300 000 € par an. J'explique le contexte. La ville paye 7 personnes.

Mme Gaël Le Meur :

Qui sont les 7 postes ?

M Alain Nicolas :

Il y a la directrice. J'ai le tableau des emplois.

Mme Gaël Le Meur :

Justement, il y a un transfert...

M Alain Nicolas :

Il y en a toujours 7 que nous payons. Je ne sais pas si cela intéresse tout le monde, mais la ville paye directement 7 agents.

Mme Gaël Le Meur :

D'accord. Ce n'est pas l'information que nous avons, mais.

M Alain Nicolas :

Si, si, si, j'ai tout. Je pourrais vous montrer. Quand je dis quelque chose, je ne l'invente pas. Nous payons 7 personnes et cela représente un peu moins de 300 000 €, ce qui fait un total de 649 000 €. Et non pas 351 000 €. L'année dernière, nous avions aux alentours de 685 000 € en somme équivalente, il y a la subvention de la ville d'une part et d'autre part il y a toujours les 7 salaires des 7 agents. L'écart, 394 000 - 351 000, cela nous fait 43 000 € à peu près, se décompose en deux sommes. La première somme qui est de 32-33 000 €, correspond au salaire d'une personne qui est partie à la retraite et qui était payée par la ville. Nous avons augmenté à un moment, je n'étais pas là à l'époque, la subvention du CCAS puisqu'il y a une personne qui a été transférée de la ville au CCAS. Cette personne-là est partie à la retraite et n'a pas été remplacée. C'était logique que l'on sorte sa rémunération, ça correspond à un peu plus de 30 000 €.

Le deuxième montant qui est de l'ordre de 8 000 €, et qui a fait l'objet d'un débat au conseil d'administration du CCAS, correspond à la prise en charge par CCA des aides au transport pour les publics en situation de précarité, nous en avons parlé ici également lors du dernier conseil municipal.

Cela correspond donc à l'écart de 43 000 €.

Grosso-modo, nous sommes au même niveau qu'en 2015. 2015-2016 sont quasiment aux mêmes montants, une fois que nous avons écarté ces deux choses.

M André Fidelin :

Merci Alain pour la vérité des chiffres. Les chiffres peuvent toujours être interprétés en fonction de ce que l'on veut dégager, si on veut nuire ou pas.

J'ai toute ma confiance en Alain Nicolas, notre adjoint aux finances.

Je voudrais apporter une précision sur le nombre d'habitants. Chaque année, quand on reçoit les chiffres de l'INSEE, nous sommes toujours déçus parce que l'on s'aperçoit que le nombre d'habitants diminue. Je voudrais apporter une précision concernant le calcul. Il faut savoir par exemple, que 2016 ce sera la moyenne entre 2012 et 2013. Il y a déjà 3 ans d'écart. Ensuite, ce qu'il faut dire, c'est que l'on voit le nombre de logements qui augmente chaque année, j'ai sous les yeux le nombre de logements. On s'aperçoit également et malheureusement, que la moyenne des logements pour 2012 et 2013 est multiplié par un nombre moyen de personnes par logement. Nous étions en 2010 à 1,51, en 2012 à 1,45. Nous voyons qu'il y a beaucoup de logements où il y a une ou deux personnes. C'est une première explication. La deuxième explication c'est qu'il y a aussi des familles monoparentales où il y a des logements qui diminuent au niveau de la composition. C'est un facteur dont il faut tenir compte. Mais nous voyons que la tendance en 2016 va être corrigée puisque l'INSEE met à notre connaissance que nous aurions 340 habitants de plus. Ce qui démontre le dynamisme de l'urbanisation à Concarneau. Je ne pense pas au vu de tous les lotissements que l'on voit dans la ville, que le déclin soit amorcé à Concarneau.

Il faut savoir que nous n'avons jamais eu autant de touristes en 2015 à Concarneau sur une période allant de pâques au mois d'avril au mois d'octobre. Ce qui veut dire que notre ville est attrayante, dynamique et qu'elle offre aujourd'hui des attraits pour les touristes. À partir de là, nous ne pouvons pas dire que ce soit une ville triste qui est en déclin.

Je pense que j'ai répondu à l'essentiel mais je vais laisser la parole à d'autres élus s'ils veulent intervenir. Xavier.

M Xavier Calvarin :

Je voulais intervenir juste pour le tarif de l'eau. J'ai déjà expliqué il me semble, pourquoi on faisait cette augmentation. C'est tout simplement pour élargir l'assiette des maisons secondaires. Nous avons effectivement une augmentation de 5 et 6 % sur les tarifs des abonnements. Mais cela revient à peu près à 1 %, pour ceux qui consomment 120 m³ par an, c'est-à-dire un foyer normal. Alors que pour les logements secondaires, qui eux ont une consommation sur 15 jours, voire un mois, cela pourra aller jusqu'à 20 ou 25 %. Cela permet aussi à ces abonnés-là de cotiser de façon raisonnable à l'entretien des réseaux, même s'ils ne s'en servent qu'une quinzaine de jours ou un mois dans l'année. L'augmentation réelle est en moyenne de 1,7 avec une valeur plus faible pour les abonnés 12 mois de l'année et une valeur bien plus forte pour les abonnés qui eux consomment relativement peu. C'était le premier point.

Ensuite, nous avons eu une intervention sur le soutien du Département qui donne systématiquement des réponses à la collectivité.

Nous nous sommes réunis il y a quelques jours avec les adjoints aux travaux de Trégunc et de Melgven sur les aménagements de Croissant Bouillet nous attendons toujours la réponse sur la demande de soutien sur les aménagements de sécurisation de ce quartier-là. Nous n'avons toujours pas eu de réponses pour les termes utilisés. Je regardais justement un article à l'écran. Il s'agit de la mairie de Kerhuon, on ne va pas pouvoir dire qu'elle est forcément du même bord que nous et où l'adjoint aux finances parle justement et c'est un secret pour personne, « de nouvelles baisses des dotations globales de fonctionnement vont venir fortement peser sur les finances de la commune, un manque à gagner qui rend les perspectives de recettes inquiétantes » de l'aveu même de l'élu. Vous voyez donc que les « pignous » sont en général à peu près dans toutes les mairies.

Nous voyons que de tous bords, les collectivités ont de toute façon la même baisse à supporter et doivent fonctionner avec. Ensuite, vous parlez de radotage, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Ce n'est pas moi.

M Xavier Calvarin :

C'est M Le Bras. C'est vrai que vous, ce n'est pas tout à fait le cas parce que dans les articles de Sillage, je me rappelle du temps où nous avons un État qui était d'une autre couleur politique, vous parliez tous les ans dans Sillage du désengagement de l'État parce que la DGF était juste gelée. Et depuis, nous pouvons ressortir les Sillages M Le Bras, on s'aperçoit que tout à coup c'est votre appel à la participation nationale. Je pense que d'avoir un discours identique dans tous les cas de figure, ce serait quand même un gage de cohérence dans votre discours. On avait déjà à l'époque le souci des finances de l'État, on l'a toujours et on comprend tout à fait ces baisses, mais ayez le même discours, quelles que soient les personnes qui sont à la tête de l'État.

Ensuite on parle du taux de pauvreté, nous avons déjà parlé de cela. C'est vrai qu'avec 20 % de logements sociaux sur la commune par rapport à la communauté d'agglomération, nous avons un taux de pauvreté relativement élevé mais qui est tout à fait logique dans la mesure où on a ce pourcentage-là d'habitat social dont il est d'ailleurs tout à fait normal que l'on soutienne l'effort vers cette tranche de la population. Contrairement à d'autres collectivités, qui dans des débats à CCA étaient beaucoup moins favorables à voir s'installer sur leur territoire malgré les textes de loi de l'habitat social. Je ne rappellerai pas des propos tenus par le Maire d'une des collectivités sur un de ces débats à CCA.

Ensuite, pour le budget aux associations, tous les ans vous nous faites le même discours. Vous nous parlez de la baisse du budget des subventions et uniquement des subventions. J'aimerais bien qu'une année, on fasse le calcul clair sur le budget total aux associations, c'est-à-dire aussi le budget de fonctionnement de tous les nouveaux aménagements que l'on met à disposition des associations et du fonctionnement. On s'apercevrait que ce budget, contrairement à ce qui apparaît uniquement sur le volet subventions, est plus important que ce qui était le cas précédemment. Toutes ces structures qui fonctionnent sont chauffées. Il y a des agents qui s'en occupent. Et le retour que nous avons de beaucoup d'associations, c'est qu'ils sont tout à fait reconnaissants de cet effort très important qui a été fait non pas sur la subvention mais sur les équipements qui sont mis à disposition. C'est un tout. Vous savez bien que ça arrive dans le même budget de la commune, c'est le budget de fonctionnement.

Je crois que du côté des associations on a un budget qui n'a pas à rougir de notre effort vis à vis des associations.

Ensuite, on nous a parlé du social. Nous essayons de lui maintenir ses ressources mais j'aimerais que l'État le fasse de la même manière, ou que le Département le fasse de la même manière. Lorsque je vois que les Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) qui sont financés par l'État, sont en baisse sur le Département et sur la Bretagne en général, ce n'est pas moi qui le dit, c'est la FSU. Ou alors les classes pour les décrocheurs qui étaient subventionnées par le Département et qui cette année ont vu une baisse, je pense que toutes les collectivités ont du mal à tenir leur degré de soutien social. Mais je pense que toutes les collectivités ont des budgets qui posent problème, elles sont obligées de faire des choix. Voilà un peu le tour de ce qui a été évoqué.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Qui veut intervenir ? Alain.

M Alain Nicolas :

Pour répondre à Mme la conseillère régionale, nous parlions des 7 agents du CCAS payés par la ville. Cela paraît dans le tableau des emplois à la dernière page.

Brouhaha...

M André Fidelin :

Michelle Lemonnier.

Mme Michelle Lemonnier :

J'aimerais revenir sur des propos erronés que j'ai entendus au dernier DOB. Ça a été énorme, je vais revenir dessus, sur l'historique.

M André Fidelin :
L'année dernière ?

Mme Michelle Lemonnier :

Oui, le dernier, l'année dernière. Sur l'emprunt compliqué, l'année dernière. Oui, le précédent DOB. Écoutez, si vous voulez m'écouter deux minutes !

Vous nous accusez avec un aplomb impressionnant lors de ce conseil, d'avoir fait l'erreur de souscrire un emprunt toxique. Or, l'erreur vient de votre équipe, en place lors de la souscription. Celle-ci a renégocié, avant les années 2000 un emprunt initialement à taux fixe de 7 % pour un taux structuré et non toxique comme vous le dites. Je rappelle que ce fameux contrat MPH 271 697 EUR a été renégocié déjà 3 fois par votre équipe en place avant notre arrivée aux affaires de la ville. En 2000, première renégociation, la renégociation a coûté 198 428€, deuxième renégociation en 2001 pour 68 038€, troisième renégociation en 2004, 77 283€. Le total de ces renégociations que vous avez souscrit vous-mêmes, 341 749€. Ensuite, au tout début de notre premier mandat, dans un contexte de crise économique imminente, la banque Dexia nous a contacté deux fois pour réduire les frais financiers, les taux montaient dangereusement pour cette formule extrêmement complexe. Ce n'est donc pas sur les conseils du Trésorier public que nous l'avons fait, et que vous soutenez avec arrogance, non plus.

La deuxième renégociation a eu lieu le 17 juillet 2010, avant la remise du rapport du trésorier qui a eu lieu le 19 août 2010. Nous n'en avons pas tenu compte. Depuis notre arrivée aux affaires de la ville, les emprunts souscrits par notre équipe sont soit à taux fixe ou soit à taux variable simple, ils n'ont jamais été renégociés. D'ailleurs, suite à cette crise en 2008, la charte nommée Gissler, a été créée pour établir le placement des emprunts. Les emprunts aujourd'hui, sont bien placés dans cette grille. Le point sensible reste l'emprunt que vous avez souscrit. Je voulais vous rappeler, parce que vous disiez que nous faisons une mauvaise gestion, je vais vous donner quelques chiffres et vous allez pouvoir voir. Entre 2002 et 2007, vous avez fait des investissements pour 45 804 704€, vous avez emprunté 33 529 601€, ce qui représente 73,20 % du coût des travaux. En plus de ça vous avez augmenté les taxes d'habitation de 22,38 %, et la taxe foncière de 20,93 %. En ce qui concerne notre gestion de 2008 à 2013 nous avons dépensé en investissements 28 387 570€. Nous avons emprunté 4 200 000€, ce qui représente 14,80 % des travaux réalisés. Nous n'avons augmenté les impôts que de 7 % par rapport à 22 % et de 9 % par rapport à 20 %. Évitez de nous donner des leçons de gestion, s'il vous plaît.

M André Fidelin :
Merci Michelle. François.

M François Besombes :

C'était pour réagir sur les propos de M Le Bras. Par rapport à certains tableaux que nous avons là, nous voyons que le concours de l'État baisse de 50 % pour la ville de Concarneau. Si nous prenons simplement la part forfaitaire, elle baisse de plus de 60 % depuis 2012. Pendant ce temps-là, vous vous dites, c'est bien, l'État prend en main ses finances. Nous avons une augmentation de la dette de l'État de 90 % du PIB et on passe 3 ans à 98 % du PIB. Faire faire des économies aux communes, c'est sans doute plus simple que de les faire soi-même. C'est la démonstration de ces deux chiffres. Ce que je voudrais dire aussi, c'est que pendant que vous avez une diminution de 50 % du concours de l'État, la dette de la ville a baissé de l'ordre de 5 %. Il y a une maîtrise de la dette de l'État, et cette année, l'annonce a été faite qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôts. Je veux résumer ça comme cela. Ce que je ne comprends pas, c'est que d'un côté je n'entends aucune critique, puisque vous soutenez l'attitude du Gouvernement à diminuer les ressources. Vous soutenez le Gouvernement et sa volonté de faire faire les économies aux communes, et de l'autre côté vous ne le condamnez pas, lorsque lui, fait des dépassements budgétaires qu'il, apparemment, combat. Ici, on vous entend critiquer les conséquences des choix que vous soutenez par

ailleurs. Ce qui serait bien c'est un peu de cohérence dans ce que vous dites et dans vos soutiens. Merci.

M André Fidelin :

Merci François. Fabrice.

M Fabrice Robin :

Merci M le Maire. Je voudrais juste revenir sur les interventions de Mme Ziegler et de Mme Le Meur. Mme Ziegler se fait le défenseur des associations sportives, c'est louable, c'est très bien. Mais hélas, lors de la dernière commission sports, j'étais présent et vous l'étiez, et vous n'avez pas du tout participé, vous n'avez pas dit un seul mot. Vouloir indiquer devant tout le monde, devant les journalistes et la population que vous les défendez, très bien, c'est une bonne pub. Mais dans les faits, rien. Agissez, parlez, discutez, échangez avec nous ! C'est trop facile lors d'un conseil municipal, vouloir paraître, mais dans le fond il n'y a rien. Cela fait deux ans que je participe à ce conseil municipal et ça fait deux ans que c'est la même chose. J'ose espérer que dans votre parcours politique qui date maintenant de quelques années, il y a eu un peu plus de concret. Enfin, je voudrais également revenir sur l'intervention de Mme Le Meur. Madame, vous portez critique sur notre politique budgétaire. Dont acte. C'est votre position. C'est Mme Gaël Le Meur. Vous portez critique sur la politique que nous menons. Très bien, c'est votre rôle. Par contre, il ne faut pas renier la réalité. M le Maire, certes, rabâche comme vous le dites ou radote sur les dotations de l'État, mais c'est une réalité. Par contre, vous les réalités, je ne pense pas que vous y soyez confrontée. Preuve en est, de votre déconnexion de la réalité, lors du dernier conseil que vous avez pu avoir au niveau régional, qu'est-ce que j'ai pu lire dans la presse ? Vous avez voté l'augmentation de votre indemnité. Vous trouvez ça logique ? Nous tous parmi nous, je ne suis pas sûr avons eu le droit à cette augmentation durant cette année. Vouloir être la chancre des malheureux et des gens qui sont en difficulté, super. Mais un peu de décence, s'il vous plaît un peu de vérité et de transparence auprès de nous tous et des concarinois. Merci.

M André Fidelin :

Merci Fabrice. Je crois qu'Éric voulais prendre la parole.

M Éric Malléjacq :

Oui, je voulais juste prendre la parole pour répondre à la question de Mme Le Meur tout à l'heure concernant la cuisine centrale. Un audit a été demandé pour la cuisine centrale. La consultation a d'ailleurs été lancée aujourd'hui. Les offres doivent nous revenir pour début mars.

L'objectif n'est pas de se défaire de la cuisine centrale. C'est un outil utile et intéressant. C'est un outil qui est peut-être trop dimensionné par rapport à ce que nous aurions pu initialement prévoir comme quantité de repas à produire. Le but de l'audit est d'améliorer son fonctionnement et dans la mesure du possible, d'en assurer le développement. Je suis tout à fait d'accord avec vous, quand on a un outil qui est paramétré pour produire 2 000 repas alors qu'il en fait la moitié moins ou un poil plus, il faut à un moment se poser des questions de ce que l'on peut faire, pour en assurer le développement et justement l'intérêt d'un regard extérieur pour cette raison-là nous paraît tout à fait pertinent.

D'autre part, la réponse, sur les 91 000 € de recettes s'explique de la façon suivante : vous vous rappelez que l'année dernière nous avons modifié le budget des restaurants municipaux, nous l'avons passé en budget de la cuisine centrale pour identifier la cuisine centrale en tant qu'entité de production. Quand on avait bâti le budget, on avait inscrit une somme en recettes de 540 000 €, de mémoire, je me trompe peut-être sur le chiffre. Il se trouve que la réalité des recettes qui ont été encaissées en 2015 est plus proche d'environ 470 000 €. Il y avait une différence importante. C'est juste pour une question d'estimation des recettes qui n'a pas été correcte au départ. En tout cas, ce n'est pas lié à une désaffectation de nos enfants par rapport aux repas qui sont servis dans les écoles

on a toujours de l'ordre de 90 % de fréquentation. Nous n'avons pas non plus une quantité d'impayés différente de ce que nous avons les années précédentes.

M André Fidelin :

Merci Éric pour cette précision. Est-ce qu'il y a d'autres élus qui ne sont pas intervenus et qui souhaitent prendre la parole ? Non ? Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Merci M le Maire. Concernant ma participation en commission des sports. J'avais envoyé un mail, en expliquant que je serai peut-être en retard ou peut-être même absente. J'avais dit dans ce mail que je savais que vous alliez proposer 10 % des subventions, et dans ce mail, je disais que je m'opposais à cette baisse des subventions.

En commission des sports, effectivement, vous avez posé comme préalable, que l'enveloppe globale pour les sports allait baisser de 10 %. Ensuite, comme toujours c'est un peu, qui mérite un peu plus ? Qui mérite beaucoup moins ? Je n'ai pas participé au débat, étant entendu que j'avais dit que j'étais contre ces diminutions de cette enveloppe globale. Je m'aperçois quand même, après lecture, qu'au niveau du nautisme nous n'avions pas les informations, et il semblerait qu'au niveau du nautisme les subventions ne soient pas baissées. C'est tant mieux, mais vous ne m'avez pas entendu ici depuis de longs mois, dire que la DGF aux communes n'allait pas baisser. Ce n'est pas vrai. Et je vous le dit, effectivement, vous en tant que Maire, et les autres collectivités, on a tous affaire à cette baisse des dotations de l'État. C'est un fait et vous n'avez pas entendu que je disais le contraire.

Après, il faut sans doute aussi, nous mettre tous autour de la table, ville, département, région, pour savoir qui fait quoi dans quel domaine, en mettant le point sur nos compétences propres et essayer de faire en sorte que pour le bien de tout le monde, pour le bien de la collectivité, pour le bien de la ville, que les choses aillent mieux. C'est tout ce que je vous dis. Vous ne m'avez pas entendu dire que les dotations de l'État augmentent. C'est pas vrai, vous ne pouvez pas me dire cela.

Un autre mot, je voulais dire à Mme Lemonnier, j'espère que vous allez mieux ce soir après avoir parlé. Surtout, un conseil, ne gardez pas pendant un an votre rancœur, dites le tout de suite.

M André Fidelin :

Claude.

M Claude Drouglazet :

M le Maire, vous avez critiqué au début de votre intervention l'opposition un peu systématique, facile, voire stérile. C'est vrai que vous nous parlez de comptabilité, c'est un débat d'orientation budgétaire. On ne parle pas d'approbation ou de non approbation d'un comptable parce que je ne vois pas ce que je ferai ici. Il s'agit bien d'orientation politique. Je ne sais pas si vous m'avez écouté, mais nous n'approuvons pas la politique libérale du Gouvernement. Quand j'ai parlé d'orthodoxie budgétaire, c'est effectivement de cela dont il s'agit, nous condamnons la politique libérale du Gouvernement, qui se laisse imposer, notamment par Bruxelles, notamment les critères de 3 % du PIB que nous nous contestons, les antilibéraux, c'est un chiffre qui est sorti, il y a une histoire autour de ça. Nous le contestons. Et c'est vrai que la grande doctrine libérale défendue par Margaret Thatcher, la fameuse TINA (There is no alternative - Il n'y a pas d'autre choix), et bien si, il y a des alternatives à la politique libérale aujourd'hui, qui ont été mises en place par le gouvernement et certaines collectivités locales.

C'est tout ce que je voulais dire, en définissant notamment le fait que de se laisser enfermer sur le plan des investissements à une durée de 8 ans, était une contrainte que vous vous imposiez à vous-mêmes, parce que vous n'êtes pas obligés de le faire et là il y a un conformisme budgétaire que là, je combats, mais loyalement.

M André Fidelin :
Merci Claude. Oui, Gaël.

Mme Gaël Le Meur :

On avait dit pas de radotage, mais nous avons là l'expression sur les emprunts toxiques. Je ne vais pas intervenir là-dessus, mais je dirais une seule chose. Le seul moment où il a été précisé que la ville avait contracté des emprunts toxiques c'est pendant le premier mandat de M Fidelin. Et ça a été dit par la Chambre régionale de comptes. Et c'est tout, je clos ce sujet parce que je ne comprends pas que cela revienne un an plus tard.

Trois points en réponse à ce que j'ai entendu. Tout d'abord effectivement, comme le dit Nicole, personne ne nie les baisses de l'État, tout le monde ne passe pas son temps à dire on ne peut rien faire à cause des baisses de l'État. Le Relecq-Kerhuon, par exemple, investi dans un beau stade.

Ce qu'il faut bien comprendre et Alain l'a dit tout à l'heure, c'est qu'il y a un fonds dédié à l'investissement. Un fonds entre 800 000 millions et 1 milliard. Mais en tout cas, un fonds dédié par l'État, vis à vis des collectivités pour investir. Il est bien là le nerf. C'est toute la différence entre les communes qui font des économies et c'est normal, mais maintenant, c'est sur les choix que vous faites que nous ne sommes pas d'accord. Personne ne nie l'obligation de faire des économies. Mais vous avez des priorités et vous défendez des choix politiques qui ne sont pas forcément les nôtres et c'est là-dessus que nous intervenons.

La semaine dernière j'ai entendu que lors de vos vœux en tant que Président de CCA, du fait des nouvelles prises de compétences de la loi NOTRe, que le développement économique était la priorité de l'agglomération. Cela m'a fait très plaisir, mais je pense que nous ne pouvons pas y arriver avec un discours fataliste et résigné comme celui que vous nous avez tenu sur la population vieillissante parce que les gens vieillissent et sur les jeunes qui partent parce qu'il n'y a pas d'emploi. C'est bien à l'échelle de l'agglomération et c'est bien à l'échelle du Pays de Cornouaille. Vous avez des partenaires au niveau des autres collectivités qui pourront accompagner pour le développement économique, donc j'aimerais entendre un discours un peu plus volontariste sur les priorités qu'il faut pour le développement de la ville de Concarneau sans territoire, pour garder ses jeunes. Nous avons aujourd'hui la bonne nouvelle de l'ouverture de la mention complémentaire au niveau de la boulangerie au lycée Saint Joseph. Cela a été fait avec l'avis favorable de la Région qui a maintenant en charge la carte des formations. C'est une très bonne chose parce que c'était dans la droite ligne du développement de l'établissement. Mais il faut faire plus et je pense qu'il y a une différence entre le discours que vous avez tenu samedi matin et ce que vous avez dit là sur la situation économique, sur le nombre de logements, alors j'entends ce que vous dites sur le nombre de logements, mais le nombre de logements ne correspond pas au nombre d'habitants, et c'est vrai qu'il a bien été annoncé. Peut-être que pour l'année prochaine nous aurons plus 300 habitants, c'est très bien, mais il a bien été annoncé, chiffre INSEE, qu'entre 2008 et 2014, ce sont plus de 1 500 habitants qui ont quitté Concarneau. Il y a du chemin à faire. Et qui dit nouveaux habitants, dit plus de rentrées financières. Et enfin, et j'ai fini, je viendrai à l'avenir avec les dossiers des sessions du Conseil régional, mais je ne manquerai pas de vous envoyer la délibération qui a été votée, parce que même si cela peut apparaître comme une hausse, c'était lié au nombre d'habitants, au changement de strate et au final, c'est en moyenne, 40 € de moins par conseiller régional sur l'indemnité. Mais je pense que personne ne pourra dire le contraire, je pars du principe qu'un élu qui fait correctement son travail et je vous invite à venir voir un peu au conseil régional....

M André Fidelin :
Attendez, je voudrais bien que nous revenions à Concarneau.

Mme Gaël Le Meur :

Parce que....

M André Fidelin :

De plus en plus j'entends parler du Département et de la Région, je voudrais bien que l'on revienne sur....

Mme Gaël Le Meur :

Vous mettez....

M André Fidelin :

....sur des problématiques locales.

Mme Gaël Le Meur :

Très bien. Nous allons revenir sur les problématiques locales.

M André Fidelin :

Et je voudrais que vous soyez un peu plus concises. Il y a 15 délibérations. Je pense que nous avons déjà dit l'essentiel et il faut aussi laisser la parole aux autres.

Mme Gaël Le Meur :

Je pense qu'il faut laisser la parole à tout le monde, parce que c'est un débat d'orientation budgétaire et à partir de là, il faut prendre le temps d'échanger. Le DOB n'a pas été vu en commission des finances, il n'a pas été vu dans le cadre des autres commissions, il n'y a que les subventions qui ont été vues et à un moment, je suis désolé, M le Maire il faut prendre le temps d'écouter les uns et les autres sur les choix qui engagent la commune pour l'année à venir. Voilà merci.

M André Fidelin :

Bruno.

M Bruno Quillivic :

C'était un peu en réponse à ce que disait Mme Gaël Le Meur, ce n'était pas trop sur la commune.

Juste sur le fonds d'investissement de l'État, il faut toute raison garder. Il est de 700 ou 800 millions d'euros à peu près, et 50 milliards d'euros de baisses aux communes sur 3 ans. Il faut mettre les choses en parallèle.

Sur l'indemnité des conseillers régionaux, il faut arrêter, parce que maintenant vous n'êtes plus toute seule à être au Conseil régional. Et l'augmentation qui a été votée n'était absolument pas pour cette raison, vous considérez que compte tenu des cotisations sociales qui étaient plus importantes sur les indemnités, et la forte baisse qu'il allait y avoir, il fallait augmenter l'indemnité. Mais je dois dire que si dans les entreprises cela marchait comme ça cela se saurait aussi.

M André Fidelin :

Bien merci, je crois que nous avons fait le tour. 30 secondes, M Le Bras.

M Antony Le Bras :

Juste pour dire, M Calvarin parlait de constance et c'est vrai qu'il faut faire preuve de constance. Juste avant M Fidelin venait de dresser un portrait flatteur de l'INSEE en disant que l'INSEE avait déclaré que nous avions 300 habitants de plus. Je crois l'INSEE, je crois l'INSEE depuis toujours. Et vous pendant des années, vous nous avez annoncé que l'INSEE se trompait sur la baisse du nombre d'habitants à Concarneau. Il faudrait faire preuve d'un peu de constance. L'INSEE à mon avis a fait du bon boulot. Nous avons fortement baissé en terme de population les années précédentes et heureusement et je m'en félicite, nous venons de regagner 300 habitants. C'est une très bonne nouvelle.

M André Fidelin :

Il n'y a pas d'autres interventions ? Je vous propose de clore le débat. Alain, peut-être ? Nous allons laisser le mot de la fin à l'adjoint aux finances si vous le voulez bien.

M Alain Nicolas :

Et au personnel. En ce qui concerne la population INSEE, je suis remonté jusqu'à 2006. Je me suis dit je vais faire le travail, comme je n'ai rien à faire je vais le faire. J'ai été aidé par le Directeur financier.

M André Fidelin :

Il adore les chiffres.

M Alain Nicolas :

Je le remercie ainsi que le DGS que je remercie également beaucoup. De 2006 à 2016, on vient de recevoir les chiffres de la population INSEE 2016. La population INSEE a baissé de 353 habitants. Les résidences secondaires ont progressé de 463 habitants. À cela, nous rajoutons 40 personnes pour les caravanes et gens du voyage. Ce qui fait que la population DGF va monter. C'est assez curieux, mais notre population DGF va monter. Je n'ai pas le chiffre précis DGF, je ne vous le donnerai pas. Mais nous étions à - 294 l'année dernière avec les 344 de plus de population INSEE, on devrait être supérieurs. Ce sont les chiffres qui parlent. Je vous donne les chiffres qui viennent de L'INSEE. Je partage tout à fait l'opinion de notre ami.

Je termine, on parle toujours de chiffres, 800 millions, ce sont bien les 800 millions de fonds de soutien des projets d'investissement des communes et EPCI. C'est un document qui nous est parvenu le 3 février. Mais la quote-part pour la Région, c'est 50 millions. On risque fort en final de ne pas avoir grand chose. 800 millions, c'est ramené à 50 millions pour la Bretagne.

M André Fidelin :

Bien écoutez, nous n'allons pas faire un débat entre la Région et les collectivités locales. Si vous le voulez bien, je préfère revenir à Concarneau, ville à laquelle je suis très attaché.

Je vous propose là de clore le débat d'orientation budgétaire. Vous avez pu vous exprimer et de toute façon il n'y a pas de vote. Nous avons apporté beaucoup de chiffres ce soir alors que c'est un débat d'orientation. Les chiffres seront finalisés et un peu plus précis lors de la présentation du budget primitif en mars. Nous serons très proches de ce que nous venons de dire.

Nous allons passer au sujet suivant qui est l'attribution des subventions aux associations. Nous avons déjà beaucoup parlé des subventions aux associations, là il y a peut-être moyen de réduire le temps de parole.

Conseil municipal du 4 février 2016

5	Moyens généraux - finances : Attribution des subventions aux associations - Exercice 2016
---	---

Monsieur Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M Nicolas indique à la fin de la lecture du rapport :

Lorsque l'on dit moins 7 %, on peut lire différents chiffres. En final, lorsque l'on fait le cumul, sur ce document-là que nous avons tous sur table, lorsque l'on fait le cumul des subventions de fonctionnement qui sont dans le chapitre 65, et les subventions exceptionnelles qui sont dans le chapitre 22, la diminution est de 5,9.

Monsieur André Fidelin :

Merci Alain pour cette présentation. Sur les subventions, si on reprend ligne par ligne, on peut y passer la nuit. Maintenant, qu'il y ait des interventions, je pense que c'est tout à fait normal. Mais on essaiera d'être concis et de ne pas reprendre ligne par ligne. Les commissions qui sont un lieu d'échange et d'expression se sont réunies. C'est un lieu où des choix sont faits, même si les commissions ne sont pas décisionnaires. Mais je pense que vous êtes au courant de tout ce que nous avons pu arbitrer. Il y a des plus, il y a des moins, en fonction de différents critères. Je laisse le soin éventuellement aux élus de secteur d'intervenir pour donner quelques explications. Oui, M Bonneau. Je ne me rappelle plus votre prénom.

M Pierre-François Bonneau :
Pierre-François.

M André Fidelin :
Jean-François.

M Pierre-François Bonneau :

Pierre-François, je ne vous en veux pas. Je ne suis pas intervenu tout à l'heure dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, je le fais maintenant sur le domaine des subventions aux associations. Je participe activement, notamment à la commission culture. Je pense que les élus qui sont à la commission culture ne pourront pas dire que je me tais à longueur de temps, je participe à la commission culture. C'est un domaine auquel je suis particulièrement attaché. Et je pense que nous faisons fausse route en diminuant les subventions aux associations culturelles. Aujourd'hui, la culture ce n'est pas une charge, pour moi, la culture, c'est au contraire un moyen qui sert le développement économique. J'ai là une petite étude, ça va être très court, de l'institut général des finances de l'institut général des affaires culturelles. Ils ont fait une étude entre des villes qui faisaient un investissement culturel fort et des villes qui faisaient un investissement culturel moyen. Quand il y a un investissement culturel fort, il y a une évolution du salaire net horaire moyen de plus 1 %. il y a une évolution positive de la part des actifs occupés dans la commune, une évolution positive de la population totale, une évolution positive du nombre de créations d'entreprises. Aujourd'hui, la culture, c'est un levier pour le dynamisme de la ville. Je trouve extrêmement dommage que l'on en tienne pas compte et que l'on diminue les subventions aux associations culturelles.

M André Fidelin :

Je vais répondre. Là encore on peut toujours dire ce que l'on veut, selon le message que l'on veut faire passer. Mais là, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Je viens de voir les chiffres, sur 2015-2016, je ne vais pas reprendre ligne par ligne. Elles sont presque toutes à la hausse, les lignes. Expliquez-moi, je ne comprends

rien moi. Elles sont toutes à la hausse ou presque. Après il y a eu des arbitrages de faits, je ne vais pas entrer dans les détails. Je pense à l'association la plus représentative, entre guillemets, parce que ce mot-là ne me convient peut-être pas, c'est l'association des Filets-Bleus. Nous sommes passés de 33 000 à 39 000. Après, ce sont des choix qui sont faits. Il y a des priorités. Je pense que Laëtitia Boidin, notre adjointe à la culture est intervenue. Je vois toutes les concertations qu'elle a pu avoir avec les associations, même des associations où elle a réduit la participation de la ville. Elle a rencontré à plusieurs reprises les associations pour s'expliquer. Après, il y a aussi de la pédagogie. Ce sont des choix et comme le disait très justement Xavier Calvarin tout à l'heure, il y a la subvention mais il n'y a pas seulement la subvention. Il faut aussi valoriser les conventions d'occupation précaire par exemple. C'est-à-dire des lieux permanents qui sont mis à disposition des associations et où on ne leur demande pas de payer l'électricité, l'eau et ainsi de suite.

M Xavier Calvarin :

Et les taxes foncières.

M André Fidelin :

Et les taxes foncières en effet. Il y a un moment où il faut également y penser. Il n'y a pas que la subvention et c'est vrai que là il faut en tenir compte. Mais en regardant uniquement les subventions, cet après-midi, je me suis un peu penché sur la question, et ce soir je le vois à nouveau, je ne peux pas suivre votre définition. Je suis désolé.

M Pierre-François Bonneau :

Je suis désolé, M le Maire mais nous sommes partis dans le cadre de la discussion sur les subventions en commission culture, d'un à priori, d'un préalable qui était que l'ensemble du budget des associations culturelles seraient diminuées de 10 %. Ensuite, il y a eu des arbitrages qui ont été faits, notamment avec une diminution extrêmement importante du Festival Livre et Mer. Que nous soyons bien d'accord, je ne mets pas en cause du tout le travail de Laëtitia Boidin. Je trouve qu'elle fait un travail remarquable dans l'ensemble. Je tiens à le dire.

M André Fidelin :

Merci pour elle.

M Pierre-François Bonneau :

Là dessus il n'y a aucun souci. Il reste que sur le fond, c'est quand même globalement une diminution de 10 % de l'ensemble des subventions aux associations culturelles. Après, c'est votre choix, vous avez le droit de le faire. J'ai le droit d'exprimer que je pense que la culture est un levier extrêmement important par rapport au dynamisme de la ville. Je pense que c'est une erreur politique.

M André Fidelin :

D'accord. Qui veut intervenir ? Marianne.

Mme Marianne Jan :

Je voulais intervenir également sur le montant des subventions parce qu'effectivement, je suis d'accord avec Pierre-François, nous avons quand même tout diminué et il y a quand même des choses que je trouve un peu énormes, telle que la diminution sur le Festival Livre et Mer qui passe de 30 000 à 20 000 €. Je pense que le chiffre - 34 %, est quand même énorme. Ça peut mettre en difficulté des associations. Il y a d'autres choses. Je pense que la vie culturelle à Concarneau doit être vivante. Ce n'est pas en baissant les moyens que l'on donne aux associations. J'ai vu aussi qu'il y avait une baisse de 47 % pour le théâtre amateur. Quand on est amateur, on peut effectivement mettre à disposition des locaux etc... mais la vie culturelle du théâtre c'est aussi d'avoir des techniciens etc... Quand on n'a pas les moyens de les payer on ne peut pas le faire. Il s'est

passé déjà l'année dernière avec un manque de subventions, des spectacles qui ont été annulés. C'est-à-dire qui n'ont pas pu avoir lieu. Ce que je trouve fort dommage, et ce qui risque de se reproduire à nouveau. Ça c'était sur le culturel et je ne vais pas reprendre ce qu'a dit mon collègue. Je repartirai aussi sur une réflexion qui a été faite sur les associations sportives. Je ne ferai pas plus de commentaires que Nicole parce qu'il y a une baisse également qui peut mettre en danger le fonctionnement des associations. Et ce n'est pas avec des locaux municipaux etc.... je sais que j'ai entendu il y a quelques temps qu'il serait bien de faire payer des loyers aux associations, comme cela elles ne pourraient plus fonctionner du tout. Je l'ai entendu.

M Xavier Calvarin :

Ce n'est pas cela qui a été dit, on a dit valoriser. On n'a pas dit de les facturer. Afin que les gens se rendent compte de ce que cela coûte.

M André Fidelin :

On peut toujours interpréter selon le message que l'on veut faire passer.

Mme Marianne Jan :

Il y a quelque chose qui m'a interpellé aussi dans les associations, c'est l'association sportive du collège des Sables-Blancs. Il y a zéro.

M Xavier Calvarin :

Il n'y a pas eu de demande.

Mme Marianne Jan :

C'est ce que je voulais savoir. S'il n'y avait pas de demande, d'accord. Il y a aussi également sur les associations sociales la diminution comme le secours catholique a - 10 %, le secours populaire a - 50 %.

L'abri côtier, qui est une association qui s'occupe des personnes les plus en difficulté et qui ont le plus de problèmes, y compris pour se loger ou se nourrir. Les bénéficiaires des restos du cœur ou de l'abri côtier sont en danger. Vous savez que l'abri côtier intervient auprès de femmes battues. C'est quand même assez important. Il n'y a pas que le soutien psychologique, il y a également de pouvoir loger et de pouvoir prendre en charge ces gens-là. Je vois qu'il y a une baisse des subventions malgré que l'on dit qu'il n'y ait pas grand chose de différent. Je trouve que de passer de 2015 à 370 000 euros de subventions à 315 000 euros, va mettre quand même malgré tout bon nombre d'associations en difficulté, or ces associations sont un lien social dans la ville. Et quand on supprime des associations, quand on les met en difficulté, le lien social s'en va.

Je voudrais poser aussi une question. Avec la demande qui avait été faite par des associations comme le comité de défense de l'hôpital, l'accès à la santé pour tous, qui ne sont pas mentionnées et qui n'ont aucune subvention, ce sont pourtant des associations de citoyens, d'usagers qui défendent le service public de santé et qui concernent toute la population. Ce n'est pas pris en considération. La santé ne serait-elle pourtant pas une priorité ?

M Xavier Calvarin :

C'est indiqué sur le document posé sur la table aujourd'hui qui est le bon document. Là, vous relisez celui qui a été envoyé lors de l'envoi des rapport du conseil municipal. Il y avait une erreur, il faut prendre celui qui est sur votre table.

Mme Marianne Jan :

D'accord. Alors, j'allais finir en disant puisque toutes les subventions sont mises à la baisse, dont certaines très fortement, sauf peut-être ce que j'avais noté, les Gabiers du Passage qui voient une augmentation de 400 %. C'est peut-être justifié. Et d'autres associations où on donne des subventions et je ne reviendrai pas sur l'AG2R. Merci.

M André Fidelin :

Très bien, il y a d'autres interventions ? Oui, Fabrice.

M Fabrice Robin :

Je voulais juste revenir sur la commission sports et à laquelle je participe, j'ai un peu de connaissances. Le choix de la municipalité a été fait lors de cette commission de privilégier les associations pour lesquelles il y avait un accueil des enfants. Il est vrai qu'il y a eu une baisse des dotations pour certaines associations, mais il y en a aussi pour lesquelles nous avons privilégié l'accueil des enfants. C'est un choix. C'est un choix politique, je pense que la municipalité assume ce choix. Nous privilégions la jeunesse, désolé.

M André Fidelin :

C'est vrai. Il y a d'autres interventions ? Oui Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

Oui, M le Maire. Cela date, mais lorsque j'étais adjointe aux sports, j'avais demandé que l'on me calcule le coût d'une heure d'utilisation d'une installation par une association. On peut le faire et c'est normal, vous l'avez dit. On peut valoriser ainsi c'est tout à fait possible ce que l'on donne aux associations. Ce matin, j'étais dans une commune à côté avec une association et des élus. J'ai entendu parler de collectif, d'éducation, de mutualisation de savoir-faire, du souhait de rendre ce que l'on a reçu, autant de mots que je n'entends jamais en commission. En commission, on ne parle que de comptabilité. C'est nécessaire, j'en conviens encore, mais il y a autre chose qui doit être mis en valeur lorsque l'on fait de la politique. Tous ces termes-là j'aimerais beaucoup les entendre.

M André Fidelin :

Il y a d'autres interventions ? Alain Échivard.

M Alain Échivard :

Concernant le Festival Livre et Mer, pour répondre à Marianne. Il y a effectivement une baisse au niveau de la subvention mais je pense que l'adjointe à la culture s'en est expliquée en commission. Elle les a depuis rencontrés et il n'y aura pas forcément de la ville un effort, mais il y aura d'autres pistes de financement. Cela il ne faut pas l'oublier. Ce n'est pas un dossier qui est à l'abandon loin de là.

M André Fidelin :

Il y a d'autres interventions ?

Mme Valérie Guillou :

En complément de l'intervention d'Alain Échivard, je peux vous assurer du total soutien de Laëtitia qui a rencontré à plusieurs reprises les responsables de l'association Livre et Mer afin de les aider à chercher de nouveaux partenariats, il y a vraiment un soutien et un engagement au niveau de Laëtitia. D'autre part, il y a aussi un fonds d'aide à la création concernant entre autre la création au niveau du théâtre, où on a des projets qui permettent au lieu de saupoudrer des subventions, d'avoir un engagement fort pour des créations.

M André Fidelin :

Je cherche l'implication, c'est 27 000 euros. Oui, Bruno.

M Bruno Quillivic :

Sur les sports et sur le fait que l'on n'entend pas beaucoup parler d'épanouissement, de collectif etc... vous l'avez signalé, vous avez été adjointe aux sports je ne sais même plus les dates.

Mme Nicole Ziegler :

Moi non plus, cela fait trop longtemps.

M Bruno Quillivic :

Je suis adjoint aux sports depuis 2009. Je pense qu'aucun adjoint aux sports de la commune n'a connu les difficultés que la commune traverse depuis 2008. C'est facile de parler d'épanouissement. Je connais le travail des associations, je suis au quotidien dans la plupart de leurs assemblées générales. Je vois le travail qui est mené au quotidien et les animations. On n'en parle peut-être pas mais on essaye d'en tenir compte et comme le disait Fabrice on a réorienté certaines attributions pour tenir compte des évolutions mais dans un contexte contraint. Je suis élu depuis 2009, et je dois dire que je n'ai pas eu la chance de voter des augmentations de subventions comme vous l'avez eu à une époque sans doute. J'aurai apprécié pouvoir le faire mais effectivement il y a des dépenses qui sont en ligne de compte. Je voudrais dire aussi que si vous regardez les subventions exceptionnelles notamment, on encourage le soutien aux actions qui sont menées par les associations sportives à Concarneau. Il y a aussi un gros soutien qui est fait cette année encore.

M André Fidelin :

Bien, nous allons clore le débat, si vous le voulez bien. Oui, 30 secondes.

Mme Gaël Le Meur :

Je ne suis pas intervenue, donc vous devez me laisser la parole.

M André Fidelin :

Écoutez, vous avez déjà pris la parole.

Mme Gaël Le Meur :

Je voulais intervenir sur ce que j'ai entendu sur le choix fait pour l'association Livre et Mer. Je ne suis pas en commission culture, donc je n'ai pas l'explication sur les moins 34 %. Mais je trouve que c'est cher payé comme punition, une telle baisse alors que le Festival fait depuis de nombreuses années, beaucoup d'actions vis à vis de la jeunesse et vis à vis des scolaires sur une journée spéciale. Je ne comprends pas et je suis très choquée par cette baisse de 34 %. C'est bien gentil de dire qu'on les soutient totalement pour trouver d'autres partenaires. Pour les rencontrer régulièrement, effectivement, ils veulent maintenir leur Festival qui est de qualité et qui est reconnu et pour lequel il y a un gros travail et si on annonce une baisse de 10 %, je ne vois pas pourquoi et je ne comprends pas, mais peut-être que vous allez m'expliquer, pourquoi là on punit le Festival Livre et Mer en baissant la subvention de 34 000 € à 20 000 €. Ce n'est absolument pas normal dans le contexte. Ils ne réduisent pas le nombre de personnel, ils ne réduisent pas le nombre de jours, ils cherchent chaque année à innover et à proposer de nouvelles actions sur le thème du Festival. Je trouve que ce n'est pas justifié.

M André Fidelin :

J'ai les éléments de Laëtitia Boidin.

Premièrement, Laëtitia Boidin a confirmé que ce Festival présente un réel intérêt pour Concarneau. Pour son identité maritime, la thématique est pertinente, il n'y a pas de remise en cause sur la nature de la manifestation.

Deuxièmement, elle a rencontré l'association le 6 novembre, et puis de nouveau début janvier 2016. Ensuite, la situation du Festival Livre et Mer a fait l'objet d'un examen particulier par la commission culture du 4 novembre 2015, c'est le troisième point.

Quatrième point, M le Maire a fait la proposition de coupler le Festival Livre et Mer avec la Transat AG2R sur le même site, afin de lui donner plus de visibilité et augmenter sa fréquentation. Cette proposition a été rejetée catégoriquement par l'association.

Mme Gaël Le Meur :

Il n'y avait pas les moyens de les accueillir.

M André Fidelin :

Est-ce que je peux finir ?

Mme Gaël Le Meur :

Non, mais dites tout.

M André Fidelin :

Mais je n'ai pas terminé. Attendez, vous n'allez pas reprendre le langage que vous aviez à une autre époque.

Il est favorable que le Festival Livre et Mer ait lieu pendant la Transat. Ce qui est le cas à Lorient, entre autre pendant la Volvo Ocean Race, n'est-ce pas M Bonneau ?

Tous les membres de la commission partagent le constat que la manifestation est en déclin outre le fait que le nombre d'entrées soit faible et reste imprécis. Les échos recueillis de toute part ne seraient pas positifs.

Nous ne sommes pas là non plus pour dénigrer une association plus que l'autre. C'est un constat, il y a eu une décision qui a été prise, il y a eu une large constatation en commission avec les membres de l'association. Et il a été décidé de réduire cette subvention, mais ce n'est pas pour autant qu'il faille généraliser cette situation. Il y a bien d'autres associations dont la subvention augmente, telles que le Chien Jaune par exemple ou le festival des Filets bleus.

De toute façon, nous ne serons jamais d'accord. Il ne faut pas rêver. On ne sera jamais d'accord, ou alors il faudrait radoter pour que l'on soit d'accord.

Mme Gaël Le Meur :

Mon interrogation est juste sur les moins 34. Pourquoi ce n'est pas juste moins 10 ?

M André Fidelin :

Vous demanderez aux membres de votre commission. Je pense qu'il y a des explications qu'ils pourront vous donner.

M Bruno Quillivic :

André, j'ai peut-être une explication parce que j'ai eu l'occasion d'en discuter avec Laëtitia. C'est vrai que la difficulté c'est qu'on donnait jusqu'à présent la même subvention pour le Festival Livre et Mer et pour le Festival des Filets-bleus, alors qu'en terme d'importance, j'adore le Festival Livre et Mer, j'y vais régulièrement, mais c'est vrai qu'en terme de fréquentation, c'est extrêmement plus limité et déséquilibré. C'est vrai que la volonté de la commission culture, là je parle sous réserve, c'était de renforcer la participation de soutien au Festival des Filets-bleus, par rapport à la qualité de la programmation et l'animation de la ville sur une grande longue semaine estivale. C'était aussi de pouvoir récupérer des financements pour mettre sur le fonds d'aide à la création qui permet aux associations qui ont la volonté de créer sur le territoire de la commune, d'avoir plus de moyens pour pouvoir soutenir leurs projets. Pour cela, je trouve que ça peut aussi s'entendre.

M André Fidelin :

Merci. Écoutez, nous allons clore le débat. Il faut que nous procédions à un vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Très bien, merci ;

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes Le Meur G, Ziegler, Le Meur M, MM Bonneau, Le Bras) (Mme Jan, M Drouglazet).

Nous allons avancer, le point 6, création du tarif de l'animation patinoire, Alain.

Conseil municipal du 4 février 2016

6	Moyens généraux - finances : Création du tarif de l'animation "Patinoire" - février 2016
---	--

Monsieur Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

Monsieur André Fidelin :
Merci Alain. Est-ce que vous avez des remarques sur ce sujet ?
Oui, Claude.

M Claude Drougazet :
J'ai une question concernant l'association des blouses roses que je connais. Est-ce pour cette raison que vous avez supprimé cette subvention dans le point précédent ?

M Alain Nicolas :
Je ne sais pas répondre.

Mme Marie Talbot :
Il n'y a pas eu de demande.

M Claude Drouglazet :
Je ne sais pas si vous connaissez l'association. C'est une association de bénévoles qui accompagnent les personnes âgées dans les maisons de retraite, notamment celles qui sont complètement isolées, des personnes âgées à Concarneau qui n'ont pas de visite de famille. J'ai eu l'occasion de les rencontrer à titre personnel je pense que ce serait vraiment dommage de ne pas les aider.

M André Fidelin :
C'est peut-être un oubli.

M Claude Drouglazet :
C'est peut-être un oubli mais je pense que les services pourraient peut-être les contacter ils font un travail remarquable.

M André Fidelin :
Ensuite, Gaël.

Mme Gaël Le Meur :
La délibération est un peu courte mais je voudrais connaître le budget de l'opération et la participation de la ville parce qu'il y a plusieurs partenaires pour cette opération. C'est la première fois que ce dossier arrive en conseil municipal.

M André Fidelin :
Qui connaît bien le sujet ? François.

M François Besombes :
Sur l'opération, tout ce qui est infrastructures est pris en charge par Intermarché. Tout ce qui est animation, restauration.....

Inaudible.....

M François Besombes :
C'est Intermarché qui paye directement les factures, je connais la hauteur, s'il veut communiquer sur le sujet, il l'a déjà fait mais il le fera. Ensuite, tout ce qui est restauration etc... c'est le comité des fêtes de Lanriec qui intervient. Nous, nous intervenons sur la consommation électrique, sur la location du site près de

la CCI qui n'a pas souhaité nous le mettre à disposition gracieusement. Et puis, nous mettons à disposition le personnel. C'est à moyens constants parce que c'est du personnel qui s'est positionné en terme de relais sur l'opération et qui fera l'accueil des participants et la sécurité etc....

Mme Gaël Le Meur :

La participation de la ville est.....

M François Besombes :

Sans parler du personnel, c'est autour de 1 500 €. Il y a 1 300 € de location de CCI. La consommation électrique ne va pas être de grand chose.

M André Fidelin :

Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

Si je résume, c'est Intermarché qui organise, ce n'est pas la ville. Et en plus, la Chambre de commerce ne met pas à disposition et va se faire rétribuer par Intermarché.

M François Besombes :

Non.

Mme Nicole Ziegler :

Par la ville ? C'est pire que tout.

M François Besombes :

Qu'est-ce qui vous....

Mme Nicole Ziegler :

.... fait œuvre de charité pour mettre à disposition.

M François Besombes :

Oui, bon...

M Claude Drouglazet :

Micro non branché, inaudible....

M François Besombes :

Ce qui est intéressant c'est qu'on a un partenaire privé qui veut faire quelque chose, et que ce soit situé en centre-ville, c'est une bonne chose, c'est favorable. Ce lieu permettait aussi en terme de visibilité, d'offrir une prestation face à la Ville-Close. Cela ne posait pas de problème de venir sur des sites qui étaient un peu plus compliqués de gestion.

M Antony Le Bras :

La place Jean-Jaurès est aussi face à la Ville-Close et cela aurait permis d'économiser 1 300 ou 1 500 €.

M François Besombes :

En terme d'événementiel....

Brouhaha.....

M André Fidelin :

Il ne faut pas s'énerver, ce n'est pas utile.

M Antony Le Bras :

Pourquoi la fête foraine alors, n'est pas sur le parking de la CCI ?

M André Fidelin :

Ce n'est pas à l'ordre du jour. Hors sujet.

M François Besombes :

Je finis.

Brouhaha....

M André Fidelin :

François pour terminer.

M François Besombes :

Que l'on soit cohérent avec nous-même me paraît être une bonne chose. Ensuite, ce sont des discussions que nous avons avec un partenaire qui engage des fonds importants. Que l'on l'écoute aussi sur ses souhaits me paraît aussi une bonne chose.

M André Fidelin :

De toute façon, vous critiquez tout, donc nous n'y arriverons jamais. Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

M Antony Le Bras :

M Fidelin.

M André Fidelin :

Si vous le voulez bien, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 1 CONTRE (M Le Bras), 2 ABSTENTIONS (Mme Jan, M Drouglazet).

Nous allons passer au point suivant et là je vais laisser la parole à Éric Malléjacq, sur le forfait communal aux écoles privées.

Conseil municipal du 4 février 2016

7	Education - animation : Forfait communal aux écoles privées - Années 2011, 2012 et 2013
---	---

Monsieur Éric Malléjacq :
(lecture du rapport)

M Éric Malléjacq indique à la fin de la lecture du rapport :

Comme indiqué dans le rapport, cette délibération concerne les forfaits des années 2011-2012-2013 qui ont été annulés par le Tribunal administratif de Rennes en décembre 2014. Il y a donc nécessité, pour verser un forfait aux écoles pour les années concernées de reprendre une nouvelle délibération. Suite au jugement de 2014, la ville a fait appel. En effet, nous considérons que certains points n'ont pas été suffisamment pris en compte par les juges de première instance. Cette délibération ne vous a pas été présentée avant car nous sommes dans l'attente d'un jugement définitif qui pourrait remettre en cause, dans un sens ou dans l'autre, la présente délibération et nous amènerait à délibérer à nouveau sur ces trois années.

Cependant, la volonté de la ville n'a jamais été de se soustraire à la loi, mais au contraire de s'appuyer sur les conclusions définitives de ces dossiers. Avant de revenir sur les motifs d'annulation, il est nécessaire d'expliquer les règles de fixation du forfait communal, ainsi que sa destination. Le forfait communal est versé par la commune aux écoles privées sous contrat d'association avec l'État. Ces trois derniers mots sont importants. Il sert à couvrir les frais de fonctionnement de ces écoles, le terme fonctionnement est lui aussi important, en clair, à permettre aux écoles d'assurer leurs missions, le service public d'enseignement, étant entendu que les enseignants sont payés par l'État. Il s'agit par exemple, de régler les factures d'eau, d'électricité et de payer les personnels non enseignants indispensables au bon fonctionnement d'une école. Comment en effet, une école maternelle pourrait-elle tourner sans un agent spécialisé des écoles maternelles ? Comment pourrait-elle ne pas être nettoyée ? Et qui imaginerait une école sans cahier ni crayon ? Le forfait ne sert nullement à l'amélioration des locaux, ni à leur acquisition, bref à enrichir les écoles. Pour définir le montant de ce forfait, on se base sur ce que coûte un enfant du public pour son fonctionnement pendant le temps scolaire. Pour se faire, on s'appuie sur des textes de référence qui sont les circulaires de 2007 et 2012 dont j'ai fait mention tout à l'heure et qui listent les points à prendre en compte, en stipulant d'ailleurs que cette liste n'est pas exhaustive.

Chaque année le service éducation, en collaboration avec les autres services de la ville, effectue ce calcul avec sérieux et dans le respect des circulaires. Dans son jugement, le Tribunal de Rennes a considéré que le calcul de 4 points de cette longue liste n'était pas conforme, sans faire de remarques particulières sur les autres. Il s'agit du temps de travail des agents d'entretien pour les écoles élémentaires, de la consommation d'eau dans les écoles publiques, du salaire des ATSEM sur le temps de midi, et du montant des frais de véhicule du service éducation.

Cette nouvelle délibération tient compte de ce jugement et nous conduit à revoir les montants concernant les quatre points jugés trop élevés par le Tribunal administratif. C'est une délibération prise à posteriori et intervenant alors que les exercices des années concernées sont clos. Il a été pris pour base les éléments un peu différents par rapport aux premières délibérations. À savoir, nous avons pris comme base, les sommes réellement inscrites au compte administratif, et non pas inscrites aux BP 2011, 2012 et 2013. De la même façon, nous avons retenu le nombre moyen d'enfants concarnois dans les écoles privées au cours de ces années, et non les effectifs constatés à la rentrée de septembre. Sur le calcul de ces quatre points, les modifications sont les suivantes : en ce qui concerne les agents d'entretien, dans les calculs initiaux, la somme retenue correspondait à 40 % de la masse salariale de ces agents titulaires, non-titulaires

et remplaçants sur 10 mois. C'était d'ailleurs la clé de répartition utilisée avant 2008. Ce mode de calcul ayant été considéré comme erroné, dans cette nouvelle délibération, nous avons calculé ce coût en tenant compte des plannings théoriques des agents d'entretien. Du salaire horaire, du nombre d'agents concernés, en y ajoutant les salaires des contrats aidés ainsi que les remplacements pour maladie. Ne sont pas pris en compte les remplacements pour longue maladie. Pour ce qui est de l'eau, dans les premières délibérations, on considérait que 50 % de la consommation d'eau relevée sur les écoles, était à prendre en compte pour le fonctionnement des écoles. Les 50 % restants servant à la restauration, à la garderie, ou au temps de midi, ce que conteste le Tribunal. Afin d'éviter tout risque de contestation sur cette nouvelle délibération, nous ne retenons que 60 % de ces 50 % précédents. Ce qui est naturellement inférieur à la réalité. Les sommes retenues sont donc de 30 % de la consommation relevée. Pour les ATSEM, le Tribunal demande que les coûts correspondant à la présence des ATSEM sur le temps de midi auprès des enfants mais sur un temps par nature non scolaire, ne soient pas inclus dans le calcul du temps d'un élève de maternelle du public. Nous avons donc retiré ces sommes en les calculant en fonction du nombre d'heures effectuées multiplié par le salaire horaire, en prenant comme base, le salaire sur 10 mois. Quant aux véhicules de service, en ce qui concerne l'année 2011 uniquement, le service éducation dispose d'un véhicule qui est destiné à permettre aux responsables de se rendre dans les écoles mais également au centre de loisirs et dans les autres bâtiments qui dépendent de la direction. Dans le calcul initial, nous avons retenu l'intégralité des coûts de carburant et d'entretien de ce véhicule sur 10 mois, considérant que sur les mois d'été il n'était utilisé que sur les fonctions non liées aux écoles tel que le centre de loisirs et que les écoles sont fermées. Le Tribunal a estimé que la somme retenue était excessive, bien que modique. Comme pour l'eau et pour les mêmes raisons, nous n'avons retenu dans le nouveau calcul, que la moitié de la somme initiale.

Les autres points servant à calculer le coût d'un élève du public n'ayant pas été remis en cause, restent identiques.

Pour ce qui est des calculs des nouveaux forfaits, nous avons pris les bases dont je parlais tout à l'heure à savoir les bases de calcul qui sont égales aux chiffres inscrits au compte administratif, le nombre d'élèves moyen par année en terme d'effectif des écoles privées, le calcul des quatre points que je viens d'exposer, et les autres points restant à l'identique.

Les forfaits des années concernées ont été recalculés en utilisant la même méthode que précédemment pour les élémentaires et les maternels, ils sont repris à l'annexe 4.

La loi stipule enfin que le forfait aux écoles privées ne peut être supérieur au coût d'un enfant du public d'une classe correspondante. Dans le cas présent et pour toutes les années en cause, le principe est respecté.

Monsieur André Fidelin :

Merci Éric. Est-ce qu'il y a des interventions ? Marianne.

Madame Marianne Jan :

Il y avait donc une remise en cause du forfait parce qu'il y avait eu une plainte au Tribunal. Ce que je remarque quand même sur le forfait communal qu'on nous repropose, c'est que nous n'avons toujours pas, bien que M Malléjacq nous donne un peu de détails, mais pour déterminer comment il est calculé, nous n'avons que des sommes globales. Sur la nature des dépenses, nous avons : pour la classe maternelle, cela fait tant, pour la classe élémentaire, dépenses d'entretien, le remplacement des mobiliers etc, nous n'avons que du global. Et on arrive au bout, voilà il y a tant d'élèves, tant de dépenses et ça fait tant. Moi, c'est un calcul qui ne me convient pas parce qu'on ne peut rien vérifier. Et on ne peut pas voir, par rapport à ce qui a été mis au Tribunal avec tout ce qui a été stipulé, on n'a aucun contrôle pour savoir ce qui a été fait. M Malléjacq nous a expliqué en commission qu'effectivement il avait revu ce qu'il vient de préciser, les ATSEM entre midi et 14 heures, la consommation d'eau, les différents points qu'il vient

d'énumérer. À part que je note quand même et j'insiste dessus, que le calcul est fait sur dix mois d'école, or dans l'année, il n'y a pas 10 mois d'école.

Le nombre d'heures effectuées aussi par le personnel pour l'entretien, le nettoyage, nous n'avons pas non plus trop de précisions. Cela a été revu, mais nous n'avons toujours pas de chiffres. Il y avait des calculs qui étaient mis pour des frais sur une école publique, pour un enfant de l'école publique tels que les transports pour aller à la piscine, ou au Porzou aux salles de sport. À part que les factures étaient payées par la mairie. Ce qui fait que l'école privée touche deux fois, on lui paye la facture et on lui donne un forfait pour que ce soit pris en compte.

Il y a le coût des transports. On ne sait pas si c'est encore fait ou pas. J'espère que non. Le forfait d'un élève de maternelle est donc passé en deux ans de 637 € à 1 207 €. Le forfait en deux ans, a doublé. Or, le nombre d'élèves était de 146 en 2011 et il passe à 131. Ce qui fait qu'il y a une baisse d'élèves.

En plus, sur l'annexe n°4, on voit que pour 2013 vous nous dites qu'il y a 131 élèves et je vois qu'ici en maternelle il y en a 125. Je ne sais pas quel chiffre prendre. Si on calcule pour 125 élèves, cela ne fait pas le même prix que pour 131. La somme versée à l'OGEC n'est pas la même parce que c'est au nombre d'élèves. Je ne sais pas comment a été calculé tout cela. Il y a de plus des points qui avaient été soulevés et qui avaient été soumis au Tribunal. Il y en a effectivement 4 qui ont été retenus principalement. Il y a quand même des choses qui ont été soulevées dans le dossier, tel que l'informaticien qui intervient dans les écoles avec le nombre d'heures, le calcul du salaire, le nombre d'heures, en fait il s'avérerait qu'il travaillerait, ce brave homme, 20 heures par jour. Les travaux de rénovation ne sont pas pris en compte. Je l'espère parce qu'il y avait au début des factures quand même qui étaient dedans. Il y avait aussi des choses qui étaient comptées, telles que les assurances avec la responsabilité civile qui est normalement à la ville et ne doit pas être imputé sur le prix de revient d'un élève dans le service public.

En dernier, vous avez fait appel du jugement et je demanderai combien coûte l'appel à la ville parce que tout cela c'est quand même les finances publiques, ce sont les impôts des concarinois.

Vous mettez également qu'il n'y a pas lieu de dire que ce forfait n'entraîne pas de régularisation financière. Or, quand on a un trop perçu, en général on doit le rembourser. Et là par un jeu d'écritures, on fait en sorte qu'il n'y ait pas à rembourser. Je trouve que le procédé n'est pas très bon. Merci.

Monsieur André Fidelin :

Merci Marianne. Oui, Gaël.

Madame Gaël Le Meur :

Mon intervention sera évidemment dans la même ligne. Tout d'abord, personne ne remet en cause le principe de la loi sur le forfait communal. On le dit à chaque fois parce que c'est un sujet qui revient fréquemment. Chacun est libre de mettre son enfant en école publique ou en école privée, il n'y a pas de remise en cause à ce niveau-là. Maintenant le problème principal, c'est l'utilisation que vous faites de l'argent public pour ce forfait communal, à commencer par la manière dont vous estimez le coût pour un élève dans une école publique élémentaire. Il faut bien comprendre aussi que la ville a bien été condamnée et l'appel n'était pas suspensif donc vous étiez obligés de repasser une délibération qui revoyait les modes de calcul. Nous avons interpellé le Préfet là-dessus, nous avons demandé un contrôle de la légalité parce qu'en fait ça ne venait pas parce que le jugement est intervenu le 31 décembre 2014 ou au tout début de janvier 2015. Cela fait plus d'un an. Il était temps de revoir ce forfait. Là, vous aviez une occasion en or de nous présenter un forfait qui soit adapté à la réalité vous ne l'avez pas fait puisque le forfait est encore bien trop élevé par rapport aux principales villes du département, et est encore bien trop élevé par rapport à la réalité. Je ne reprendrai pas tout ce qu'a dit Marianne, mais il y a quelques points qu'il est important que tout le monde ait à l'esprit.

Tout d'abord, le fait qu'il suffisait au Tribunal administratif de trouver un seul

point pour condamner la ville. Elle en a sorti quatre. Cela peut paraître un détail mais c'est extrêmement important. C'est-à-dire qu'il y avait quatre points sur lesquels vos calculs n'étaient pas bons.

On l'a dit en commission, et on le redit là, on avait demandé à ce qu'il y ait une présentation plus précise. C'est plus précis que ce que nous avons eu en commission mais c'est encore flou. Et cela fait longtemps qu'on le dit, décidément on radote un peu ce soir, mais s'il y avait eu une transparence véritable, je pense qu'il y aurait eu moins de discussion autour de la table sur l'attribution de ce forfait. Nous avons juste évoqué la partie transports, pour que tout le monde ait ça à l'esprit, cela date des factures de 2010 où elles ont été comptabilisées deux fois. Une fois sur le mode facture, et une fois sur le mode d'aide. Elles ont au moins été faites en 2010.

Il y a quatre points et vous ne revoyez ça que sur les quatre points, alors qu'il y a plusieurs autres et notamment un qui est essentiel, c'est celui des dix mois. Vous partez du principe que le forfait est établi sur dix mois, or un enfant ne fréquente pas l'école dix mois. Vous n'avez déduit de ces dix mois, que les deux mois des grandes vacances alors qu'il y a toutes les petites vacances, les week-end et il a été dit que sur une année scolaire on était à hauteur de 144 jours de classe ouverts. On est loin des dix mois. Vous n'apportez pas la preuve non plus que l'entretien des écoles élémentaires, toujours, nécessite 40 % du temps de travail d'un agent. Vous étiez parti d'un pourcentage, là vous en présentez un autre. Mais, il n'y a pas d'outils qui permettent d'enlever ce flou. Tant que vous n'avez pas les outils, on vous l'a dit notamment par rapport à l'eau en commission, tant que vous n'avez pas les outils ni techniques ni responsables qui permettent véritablement d'évaluer ces dépenses, vous ne pouvez pas enlever le doute sur les ratios qui sont faits à la louche, des ratios un peu abstraits pour certains et qui font que je ne suis pas sûre que cette délibération soit plus légale que les précédentes au final. Les services de l'État verront. Le dernier point sur lequel je voulais intervenir, c'est qu'il y a beaucoup de frais de charges pour lesquels vous n'avez pas fait de modifications et pourtant, vous avez dû, lors de vos échanges au niveau du Tribunal, fournir un certain nombre d'éléments. Mais vous savez qu'il y a des points sur lesquels il y a eu trop de choses qui ont été facturées et pourtant, vous ne le modifiez pas. Je pense à l'affranchissement, je pense au téléphone, je pense aux consommables d'informatique, je pense à la taxe RH qui a été imposée et qui prend une quote-part du salaire des agents du service des ressources humaines. Les transports nous en avons parlé. Les assurances en fait tout était comptabilisé pour les écoles mais ces assurances-là servaient aussi au niveau des centres de loisir et tout ce qui est périscolaire. C'est encore une occasion ratée à ce que cela se passe dans une plus grande sérénité. Et effectivement, le dernier point, et ce qui est totalement inadmissible, c'est que vous ne faites pas, comme le disait Marianne, de régularisation financière.

Vous allez peut-être me donner le chiffre précisément de ce que cela fait sur les trois années de trop perçu et cet argent-là devrait revenir dans le budget général de la ville et ne pas être affecté à des fins qui ne nous semblent pas acceptables quand on gère l'argent public et quand on est aux commandes de la ville.

Merci.

Monsieur André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Claude.

Monsieur Claude Drouglazet :

Merci M le Maire. La loi, toute la loi, rien que la loi. Je partage tout ce qui vient d'être dit par mes collègues. Le fait que vous annuliez dans votre délibération une possible régularisation financière, me paraît manifestement illégal. J'attends avec intérêt l'avis du contrôle de la légalité. Votre délibération est une proposition militante pour l'école confessionnelle, c'est votre choix. Mais laissez-moi élargir le débat. Il y a un an, lors des attentats contre Charlie Hebdo, nous étions dans la rue pour rappeler quelques principes républicains, notamment constitutionnels, pour dire non au fanatisme religieux et oui aux principes de

laïcité. Malraux disait dans les années 60, le 21^e siècle sera religieux. Je crains hélas qu'il n'ait raison. J'ai vécu au conseil municipal de Concarneau, des joutes mémorables sur des sujets qui nous occupent, d'un côté les curés, de l'autre côté les bouffeurs de curés. Les rouges contre les bleus, du grand classique. Pour la gauche, la droite était réactionnaire, vile et éculée, je cite dans le texte. Pour la droite, il y avait en face, la clique socialo-communiste. Il y avait de l'ambiance à l'époque. La situation a changé. Nous ne sommes plus dans un duel fratricide, mais dans un changement radical avec la montée du fondamentalisme religieux, des communautarismes divers et variés. Je ferai état de la parution ce jour, dans un hebdomadaire, le nouvel observateur, je vous en conseille vraiment la lecture, d'une étude du CNRS sur les adolescents et la loi. Ça fait froid dans le dos, je vous assure. Le directeur de l'étude nous livre sa conclusion. La question porte aujourd'hui sur les fondements laïques du pays. C'est un vrai défi pour l'école de la République, l'école que nous défendons. Et nous pensons que votre délibération ne va pas dans le bon sens et nous ne l'approuvons pas.

Monsieur André Fidelin :
Merci Claude. Fabrice.

Monsieur Fabrice Robin :
Oui, je voulais juste revenir sur l'intervention de Mme Le Meur. Tout à l'heure, elle nous reprochait d'être très comptables et de ne s'arrêter qu'aux chiffres...

Brouhaha.....

Monsieur André Fidelin :
S'il vous plaît, vous voulez bien laisser Fabrice.

Monsieur Fabrice Robin :
Pendant votre intervention vous parlez de chiffres, de savoir comment on calcule et autres. Vous nous faites ce reproche. Mais ce que vous oubliez, c'est que derrière cette attaque sur ces attributions, il y a les enfants. Et les enfants, vous les négligez totalement. Je suis désolé, mais il y a des enfants. Laisser penser que la municipalité privilégie l'école privée au détriment de l'école publique, c'est faux. C'est ce que vous laissez sous-entendre. Dire que l'argent est attribué de façon frauduleuse c'est faux...

Brouhaha....

Monsieur Fabrice Robin :
Je peux aller jusqu'au bout ?

Monsieur André Fidelin :
S'il vous plaît, vous voulez bien laisser parler Fabrice ? Mais vous aussi vous racontez des histoires. Vous radotez par moment aussi.

Monsieur Fabrice Robin :
Si je pouvais aller jusqu'au bout, cela me suffirait simplement. Sachez que la municipalité soutien l'école publique par différents biais, style les TAP, ça a un coût pour la communauté. On l'assume. Il y a également les ATSEM, ce n'est pas une obligation réglementaire. Nous le faisons. Toutes les écoles élémentaires sont dotées d'ATSEM. On le fait, on le soutien. Pensez que l'argent qui est donné aux écoles privées.... inaudible..... ce n'est pas tout à fait vrai. Mettre une guerre entre les écoles publiques et les écoles privées, je ne vois pas du tout l'intérêt. J'insiste bien, il y a des enfants et madame parlait aussi tout à l'heure de contribuables, sachez que dans les écoles privées il y a aussi des contribuables

concarnois. Il ne faut jamais le négliger.

Monsieur André Fidelin :

Merci Fabrice. Éric, tu veux peut-être intervenir et après je conclurai.

Monsieur Éric Malléjacq :

Je vais intervenir mais sans entrer dans les querelles de chiffres. C'est vrai qu'il y a beaucoup de points qui ont été soulevés par Madame Jan. Points qui sont en cours d'instruction au niveau de l'appel, ce n'est pas le lieu, ce n'est pas notre attribution d'entrer dans ce genre de considérations, en tout cas à mon avis. En revanche, quand vous parliez du flou, tout à l'heure, je vous ai dit qu'on avait revu ces quatre points, vous avez les montants qui figurent en annexe, et les autres restaient strictement identiques. Partant de là, il n'y avait pas lieu de partir dans un détail supplémentaire, dans la mesure où ce qui vous avait été présenté précédemment était absolument identique. C'est plus sur les considérations générales que je vais revenir. Je rejoins tout à fait ce que dit Fabrice. Au delà de tout ça, il y a des enfants.

Il y a un coût, le coût de la procédure, parlons-en. Le coût de la procédure d'appel est de 2 106 euros précisément que nous avons versé à notre avocat cette année. C'est un coût mais c'est tout à fait normal aussi que la ville puisse faire entendre son point de vue. Vous le contestez, c'est votre droit bien sûr. Les sommes qui sont inscrites pour le calcul du coût d'un élève dans le public, sachez d'abord et avant tout, que ça correspond à un réel coût qui a été engagé par la ville à destination de ces écoles publiques. Nous en sommes fiers, parce que justement, pour la ville de Concarneau comme pour toutes les villes de France, les écoles publiques sont dans les priorités et dans les attributions principales d'une ville. D'autre part, je souligne aussi que certaines de ces dépenses et de leur mode de calcul se faisaient de la même façon avant 2007. Les ratios étaient les mêmes, il semblerait que cela ne posait de problème à personne.

Pour ce qui est des sommes qui ont été allouées au privé, une somme a été inscrite au titre du forfait dans le BP. Le Tribunal n'a indiqué à aucun moment, que cette somme était excessive. Il a juste souligné que les éléments qui constituent le coût d'un élève du public étaient erronés ou surestimés. Pour cette raison, le coût réel d'un enfant élémentaire du public se trouvait inférieur au forfait qui était alloué au privé, ce qui n'était pas légal. En revanche, l'enveloppe globale en elle-même, n'a jamais été remise en cause. C'est quand même une chose importante. D'autre part, comme je le disais précédemment, ces sommes sont destinées à faire fonctionner les écoles primaires privées et ne sont versées qu'aux enfants concarnois. Qui pourrait nous en blâmer ?

En dernier lieu, depuis de nombreuses années, et avant 2008 et je suis très à l'aise pour le dire parce que depuis que je suis adjoint à l'éducation, j'ai souligné les efforts qui avaient été faits avant 2008, pour nos écoles publiques. Les efforts de la ville vont dans le sens de l'amélioration de la scolarisation de nos enfants et je dirais de tous nos enfants. Je citerai par exemple, là aussi c'est une liste qui n'est pas exhaustive, la création de « Ma tête se balade en ville », qui a été faite avant 2008 au bénéfice de tous les enfants, et c'était une très bonne initiative. La mise en place des TAP à la rentrée 2014, au bénéfice des écoles publiques qui ont un réel succès. Je rappelle d'ailleurs que certaines personnes autour de la table ici n'avaient pas voté l'instauration des TAP tel que nous l'avions imaginé, mais passons. Les travaux effectués dans les écoles publiques, quelle que soit la municipalité, je reviens à ce que je disais tout à l'heure, et je passe encore d'autres améliorations. Il faut naturellement ajouter à cette liste, qui est non exhaustive, la prise en compte des maternelles du privé depuis 2008, qui n'était pas considérées auparavant et comme maintenant toutes les communes du Finistère le font, ainsi que la nécessaire revalorisation du forfait, et j'insiste là-dessus. Toutes ces mesures ont un coût. Elles ont un coût que nous assumons les uns et les autres. Tout comme vous avez assumé « Ma tête se balade en ville ». Tout comme vous avez assumé le coût justifié des travaux dans les écoles. Et bien nous justifions aussi ce que nous avons fait depuis 2008. Bien sûr, on nous accuse de faire du clientélisme. J'ai lu cela dans la presse aujourd'hui. J'avoue

que c'est quelque chose qui me paraissait déplacé parce que dire qu'on attribue des sommes au privé qui sont douteuses, qui sont clientélistes, qui sont partisans, vous écrivez que la ville met ses finances dans le rouge, je vous rappelle quand même que le forfait aux écoles privées est une dépense obligatoire. Vous écrivez également que la ville sert des intérêts partisans qui comme le disait fort justement M Robin tout à l'heure, les parents qui scolarisent leurs enfants dans le privé sont des concarnois comme les autres de toute tendance politique, de toute obéissance, croyants, non croyants. Tout comme d'ailleurs les parents du public, ce sont des parents comme les autres. D'autre part, je ne peux pas non plus admettre que l'on puisse dire que le fait que l'on accorde certaines sommes au privé déséquilibre notoirement les finances de la ville. Nous avons fait un choix et je le répète c'est un choix de remplir notre rôle. Notre rôle pour accompagner nos enfants, tous les enfants de la ville d'âge primaire sur Concarneau sans que les efforts des uns se fasse au préjudice des autres. Qui peut raisonnablement nous blâmer d'avoir fait ce choix ? Qu'il y ait des difficultés au niveau des écoles de Concarneau ou d'ailleurs, personne ne peut le nier. La plus grande difficulté, c'est la fermeture des classes. Je profite pour le dire, parce qu'il y a ici des représentants de parents d'élèves que je salue. Surtout comme à Concarneau, où les effectifs, et je parle ici des effectifs du public sont à la hausse. Nous en connaissons la cause, l'insuffisance du nombre des enseignants et ça aussi, je le dis d'autant plus simplement et aussi facilement, parce que depuis 2010 ou avant, j'ai toujours regretté et combattu le fait qu'on ait supprimé à un moment des postes d'enseignants. Maintenant, peut-être que cela va s'inverser. Je l'espère mais en tout cas, pour moi, la plus grande difficulté des écoles est à ce niveau-là.

Monsieur André Fidelin :

Merci Éric. Sur ce thème du forfait aux écoles privées, on peut toujours échanger, et je pense que nous sommes toujours dans cette contradiction entre l'école privée sous contrat et l'école publique. On a pu l'entendre encore. Nous avons pu remarquer qu'il subsistait encore dans les gênes d'opposants répondant à une idéologie de contradiction ou de choix de société. Je regrette que les consciences n'aient pas évolué dans un sens de diversité, un sens de complémentarité, d'équité également. Il me semble que la priorité c'est tout d'abord l'enfant, l'équité par rapport à l'enfant. Aujourd'hui, toutes les collectivités du département ont opté pour le principe du forfait aux écoles privées. Cela a été difficile. Nous avons répondu d'ailleurs par cette délibération à la demande du Préfet. Une procédure est en cours. Nous avons rédigé un mémoire en appel. Nous attendons le jugement pour valider la décision et prendre les mesures qui s'imposent. Concernant le calcul, je crois qu'il y a eu des explications techniques, peut-être discutables, interprétées selon les prévisions que l'on veut en faire, mais néanmoins, nous avons essayé d'être le plus logique possible, même si ce n'est pas attendu par tout le monde. Pour l'instant, ce que nous attendons, c'est la réponse de la cour d'appel concernant cette décision.
Claude.

Monsieur Claude Drouglazet :

J'ai l'impression que vous n'avez pas écouté ce que je vous ai dit. Je pense que le monde a changé. Nous ne sommes plus dans un monde de dualité. Le discours que j'ai tenu là, même si nous sommes dans des schémas anciens comme vous dites, je ne suis pas dans ce schéma-là. Je pense qu'aujourd'hui le débat n'est pas entre l'école confessionnelle catholique et l'école de la République. Elle est entre l'école de la République et plusieurs écoles potentiellement à financer par l'argent public. Ce n'est pas seulement l'école catholique. Le débat, là il est largement dépassé. Aujourd'hui, l'actualité est là, c'est vrai que dans les rencontres qui se passent au niveau national, notamment dans les plus grandes villes, la problématique est différente. Ce que j'essaie d'expliquer, c'est que nous avons changé vraiment d'époque. Et ce n'est pas un combat d'arrière garde.

Monsieur André Fidelin :
Nicole. Et nous allons clore ensuite.

Madame Nicole Ziegler :
Vous n'avez pas entendu ce soir de notre part une opposition entre l'école privée et l'école publique. Je voudrais quand même dire cela. Il n'empêche que je ne comprends pas ce soir comment vous pouvez estimer qu'un élève en école publique à Concarneau, et je vais être gentille, coûte près de deux fois plus que dans la moyenne Finistérienne ? Ça c'est incompréhensible. Je ne peux pas comprendre. Dans ce bordereau, il est fait état des années 2011-2012-2013. Qu'en est-il des années 2014-2015 et cette année ? D'autre part, pour mon information parce que je ne le sais pas, ce forfait est versé à qui ?

Monsieur André Fidelin ?
C'est tout ? Votre intervention est terminée ?

Madame Nicole Ziegler :
A chaque OGEC des écoles concarnaises ?

Monsieur André Fidelin ?
Si votre intervention est terminée ? Je vais laisser Éric répondre s'il a la réponse.

Monsieur Éric Malléjacq :
La réponse est claire. Les sommes sont versées aux OGEC des écoles concarnaises bien évidemment, OGEC ou organisme de gestion des écoles catholiques. C'est l'association de loi 1901 qui est responsable de la gestion des écoles. À la fois en terme de fonctionnement pour ce qui est non enseignant et en terme d'investissement pour les locaux.

Monsieur André Fidelin :
Merci Éric. Je vous propose de voter.

Madame Nicole Ziegler :
Vous n'avez pas répondu à la réponse concernant les années 2014-2015 et 2016.

Monsieur André Fidelin :
Nous allons d'abord attendre le résultat de la procédure. Après nous verrons. Chaque chose en son temps. Aujourd'hui nous sommes sur une délibération concernant les années pour lesquelles nous sommes en recours.
Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes Le Meur G., Ziegler, Le Meur M., MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme Jan, M Drouglazet).

Monsieur André Fidelin :
Nous allons passer si vous le voulez bien, au point numéro 8 avec la modification du PLU dans le secteur FOCH.

Conseil municipal du 4 février 2016

8	Urbanisme - foncier : Modification du PLU - Secteur Foch
---	--

Monsieur Marc Bigot :

Vous avez sur votre table un rapport modificatif que je vais vous lire et en plus un document assez complet qui était joint à la convocation à la présente réunion. Ce point concerne donc la modification du PLU dans le secteur de Foch.

(lecture du rapport)

Monsieur André Fidelin :

Merci Marc. Claude.

Monsieur Claude Drouglazet :

Je voulais remercier Marc pour la qualité du dossier qui nous a été remis. J'en profite d'ailleurs pour saluer Alain Lagadec qui va partir dans 15 jours en retraite après plus de 30 années de bons et loyaux services.

Je n'ai pas pu assister à la réunion de la commission urbanisme mais j'ai une question que je me posais, il s'agit de la notion d'urgence qu'il y a derrière cette délibération, sachant que normalement le PLU de Concarneau pour son ensemble, doit être revu en 2016. Je voulais demander à Marc de nous préciser pourquoi il y avait une modification du PLU sur ce secteur-là en particulier.

Monsieur Marc Bigot :

Effectivement pour une question qui relève d'un simple arrêté du Maire, chacun a pu avoir un dossier très complet sur ce projet. Pourquoi cette modification ? Pour une raison toute simple, la révision du PLU annoncée en début d'année lors des vœux par M le Maire, non actée officiellement à ce jour par l'assemblée. Une révision va nous mener au moins à une échéance de 3 ou 4 ans, c'est vraiment un gros chantier. Cette modification sur ce secteur particulier de Foch est un point qui pourrait être vu et travaillé sur une période de six mois. Ça contribuera au dynamisme de la ville à travailler sur un quartier comme celui-là, comme indiqué également avant cette échéance de 4 ou 5 ans s'il y a une échéance plus rapide on peut ouvrir à l'urbanisation un secteur et accueillir des familles, je souhaite, de jeunes familles, en centre-ville. Si on ne le faisait pas, ça nous serait reproché.

Monsieur André Fidelin :

Merci Marc pour ces précisions. Qui veut intervenir ? Oui, Pierre-François.

Monsieur Pierre-François Bonneau :

Dans le principe de la densification de l'habitat en centre-ville, je suis tout à fait favorable à toutes les initiatives qui peuvent aller dans ce sens et qui ne contribuent pas au mitage de l'habitat. Maintenant, ce que j'espère juste, c'est que nous pourrions être associés de façon importante par l'intermédiaire des commissions sur ce secteur-là qui est un secteur vital par rapport à l'avenir de Concarneau.

Monsieur Marc Bigot :

Bien évidemment, c'est un secteur en plein centre-ville. C'est stratégique et bien évidemment, la commission urbanisme va devoir s'approprier ce dossier-là et conforter, je l'espère après ces réflexions, les bons chiffres de l'urbanisme à Concarneau. Cela l'a été rappelé tout à l'heure, ces chiffres ne reflètent pas un certain déclin.

Monsieur André Fidelin :

Merci Marc.

Le Maire pouvait prendre un simple arrêté pour engager la procédure. C'est la

volonté d'engager la concertation dans l'élaboration de ce projet. Ensuite, il y aura une enquête publique. Il y aura toute une procédure qui sera mise en place pour avancer sur ce projet. C'est un projet intéressant. Nous sommes dans la densification du centre-ville, « les dents creuses » nous sommes aussi pour apporter de l'intérêt immobilier sur le secteur tout en respectant l'environnement. Nous avons déjà apporté des éléments de réponse au Cabinet d'urbanisme « Archipole » architectes urbanistes sur l'équilibre environnemental mais également sur le respect du PLH, du SCOT, dans la mixité sociale. Cet endroit répondra aux directives du SCOT et du PLH pour permettre là encore, on l'a dit, à des jeunes couples de s'installer en ville dans des conditions intéressantes, ce sera des locatifs et des accessions à la propriété pour permettre aux jeunes de s'installer et de se stabiliser à Concarneau.
Oui, Marianne.

Madame Marianne Jan :

J'ai justement une question à poser. Cela me fait un peu rire quand j'entends que Foch est au centre-ville, ça c'est les concarnois.

Brouhaha....

Madame Marianne Jan :

C'était une boutade.

En ce qui concerne la densité, il y a une prévision d'une centaine de logements qui pourront y être développés. Sur le plan, je vois une zone à habitat dense et à habitat collectif. L'habitat dense c'est quoi ? Ce sont des tours de dix étages ? Et l'habitat collectif, c'est quoi ? C'est des barres ? C'est un secteur privilégié parce qu'il n'est pas loin de la plage. Il n'est pas loin du bord de la mer. C'est un quartier où il y a que des maisons, il n'y a pas d'immeubles. C'est un quartier qui est assez côté. J'aimerais savoir quel type de logements et comment on va densifier ça. Ça m'inquiète un peu.

Monsieur André Fidelin :

Si je peux me permettre. Quand on parle de densité, c'est la densité par rapport à des petits collectifs. Sur un autre secteur, ce sera sur des maisons individuelles. Il y a des densités qui sont différentes.

Madame Marianne Jan :

D'après le plan, ça fait assez de constructions. C'est assez dense.

Monsieur André Fidelin :

On y reviendra. Mais ce soir, il s'agit d'engager la procédure. Nous n'allons peut-être pas entrer dans les détails. Il y aura la commission. Il y aura la présentation d'Archipole. Il y aura une approche réfléchie et concertée. Les élus bien évidemment prendront part à l'élaboration de ce projet.

Madame Marie Le Meur :

Que deviennent les bâtiments Foch ?

Monsieur André Fidelin :

Quels bâtiments ?

Madame Marianne Jan :

Ceux qui existent.

Madame Marie Le Meur :

Oui, c'est cela.

Monsieur André Fidelin :

Démolition.

Madame Marie Le Meur :
Démolition. Carrément.

Monsieur André Fidelin :
Question, réponse.
Vous voulez réhabiliter ? Si vous avez les moyens, vous pouvez. On vous les vend.

Madame Nicole Ziegler :
J'ai entendu parler de concertation, de qualité de dossier, certainement. Il n'empêche qu'un tel dossier, ça se travaille dans plusieurs commissions. Je participe à la commission urbanisme quand je peux. La qualité des dossiers envoyés est toujours tout à fait convenable. Il va quand même falloir qu'on travaille en commission travaux, déplacements, etc...
Maintenant si le but du jeu est de détruire Foch pour construire quelque chose, pourquoi pas ? Mais dites-le clairement.

Monsieur André Fidelin :
Pour construire quelque chose ? Attendez, si ce n'est pas ça, vous l'avez lu comme moi non ? Et bien voilà !

Monsieur Marc Bigot :
Quelques explications. Ce qui est important sur ce secteur-là, c'est que la ville maîtrise totalement le projet. C'est un premier point et il faut déjà le souligner. Et tu auras noté, Marianne, déjà, que nous avons souhaité que l'espace vert qui n'était utilisé que par le centre de loisirs jusqu'à maintenant, soit conforté par un classement qui fera que cet espace vert, dans le temps, ne bougera plus et qu'il pourra être fréquenté par l'ensemble des enfants de ce secteur. C'est une première chose. Concernant la densification, il y a effectivement des petits pavillons. Il y a aussi le bâtiment qui est actuellement occupé par un bailleur social et qui longe la rue Maréchal Foch. Plus à l'ouest et plus au sud, il y a des collectifs quand on monte par exemple la rue Malakoff quand on se trouve dans la rue Georges Clémenceau. Il y a là aussi un certain nombre de collectifs. Après, les règles sont celles du PLU. Non, il n'y aura pas de tours de 10 étages, quoiqu'il y ait de très belles tours de plus de 10 étages. Le règlement ne permet pas de le faire.
Comment Claude ?

Monsieur Claude Drouglazet :
Et on n'en veut pas.

Monsieur Marc Bigot :
Et on n'en veut pas. Et cette estimation de 120 logements a été faite par ce cabinet d'architectes et d'urbanistes à partir des surfaces dont ils disposaient et du type d'habitations qu'il est possible de faire, qui est évalué à environ 120 logements. C'est une base qui nous permet aujourd'hui de lancer cette modification mais tout est à construire. Et effectivement comme l'a dit Nicole Ziegler, en commission urbanisme et également en commission urbanisme élargie et partagée bien évidemment avec les services techniques, travaux et développement durable etc.

Monsieur André Fidelin :
Merci Marc.
Quand on parle de logements, 120 logements, il y a aussi le foncier de Gaz de France de l'autre côté.

Nous pouvons passer au vote si vous le voulez bien. C'est vrai, il n'y a pas de vote. C'était un porté à connaissance. Je voulais absolument voter.

Nous passons au renouvellement de la convention entre la ville de Concarneau et le comité de jumelage avec Alain Echivard qui nous présente le rapport. Ça me

concerne Alain, je crois.

Monsieur Alain Echivard :

Oui, tu es Président. Mais plus pour longtemps.

Conseil municipal du 4 février 2016

9	Direction générale des services : Renouvellement de la convention entre la ville de Concarneau et le Comité de jumelage de Concarneau
---	---

Monsieur Alain Échivard :
(lecture du rapport)

Monsieur Échivard indique à la fin de la lecture du rapport :

Je voulais vous apporter quelques précisions par rapport à ce jumelage. Il faut savoir que Concarneau est jumelée avec Senne Bielefeld depuis 47 ans, avec Mbour depuis 40 ans. Vous avez tous, j'imagine, apprécié les festivités de cet été. Nous avons invité une troupe communale de Mbour ainsi que des troupes d'artistes d'Allemagne et d'Angleterre pour fêter nos 40 ans de jumelage. Ils se sont associés au Festival des Filets-bleus. Et pour terminer, Penzance, 34 ans. Les festivités de cet été se sont bien déroulées. J'en profite pour remercier tous les bénévoles du jumelage, qui étaient une trentaine de personnes et qui se sont mobilisées de 7h30 du matin jusqu'à plus d'heure le soir pour que tout se déroule pour le mieux.

Je tiens à remercier également le Conseil départemental qui nous a aidé financièrement, cela était indispensable.

Pourquoi cette convention ? Afin de donner plus d'autonomie au comité de jumelage et qu'ils puissent aussi être d'intérêt général. Le jumelage organise différentes animations et actions cela va de séjours échanges adultes et jeunes et ça va même jusqu'à l'organisation de stages avec des jeunes du lycée professionnel Pierre Guéguin à Bielefeld. Ce jumelage est très actif. Leur bureau se situe 110 avenue de la Gare, ils vous accueillent le samedi matin si vous voulez en savoir plus sur le fonctionnement du comité de jumelage. Par cette convention, un Président sera désigné, et c'est même logique. Jusqu'à maintenant, le Président qui était le Maire votait une subvention à l'association. Ce n'était pas très réglementaire. Il y aura un Président, mais le Maire restera Président d'honneur.

Si vous avez des questions ? Je vais essayer d'y répondre.

Monsieur André Fidelin :

Alain, j'ai compris, en sorte tu vires le Président. Effectivement, il ne peut pas être l'ordonnateur en tant que Maire et il ne peut pas être le comptable de l'association en tant que Président. Il y a confusion des genres.

Monsieur Alain Échivard :

Oui.

Monsieur André Fidelin :

C'est pour cela que nous avons rectifié la convention.

Gaël.

Madame Gaël Le Meur :

Je trouve bien que l'on conventionne avec le comité de jumelage sur trois ans, cela permet de donner de la visibilité au comité et de s'engager et de construire ses projets.

C'est très bien, sauf qu'en fait pour la subvention, on ne s'engage pas sur trois ans. Dans la partie financement et aide au fonctionnement, il y a des obligations, on dit à quoi la subvention accordée va servir, à quoi elle ne peut pas servir. Donc il est demandé au comité de jumelage d'assurer sa responsabilité. Nous avons vu tout à l'heure que la subvention au comité de jumelage avait elle aussi baissé de 10 %. Je trouverai logique qu'à partir du moment où on s'engage avec le comité de jumelage comme avec d'autres associations sur Concarneau où on conventionne sur deux ou trois ans, que l'on garantisse pour que les projets puissent se mettre en œuvre parce que vous l'avez dit, on travaille sur le long

terme, au niveau de ce comité. Ce n'est pas évident d'aller mobiliser des jeunes sur des déplacements, je ne vais pas reprendre ce qui est indiqué au niveau des actions. Ce serait aussi intéressant que la ville s'engage sur une fourchette de subventions de manière à ce qu'il y ait des projets qui soient engagés et qui pourraient se voir annulés ou réduits parce qu'il serait décidé de réduire de 10 % ou de 34 % comme cela s'est vu pour Livre et mer tout à l'heure. Je trouve qu'il serait bien qu'il y ait une cohérence entre la convention sur trois ans et l'engagement financier puisque cela fait partie des différents types d'engagement de part de d'autre.

Monsieur André Fidelin :

Merci Gaël. Est-ce que tu peux intervenir Alain ?

Monsieur Alain Échivard :

Je n'ai pas le montant de la subvention et nous n'allons pas décider ce soir de maintenir cette somme. Il faut savoir qu'à l'origine, ce sont les collectivités entre elles qui ont signé des chartes. La ville de Concarneau demande au jumelage de faire vivre ces relations-là. Effectivement, et vous en avez fait la remarque, le budget a été réduit de 10 % cette année. Je ne vais pas présager de ce qui sera présagé pour l'année prochaine.

Madame Gaël Le Meur :

Vous êtes quand même d'accord avec moi que nous nous engageons sur trois ans avec le comité. Il y a des obligations de la part de la ville et de la part du comité. On ne sécurise pas quelque part la partie financière, pas forcément sur une somme, mais une fourchette, de manière à sécuriser l'association parce qu'elle va s'engager à remplir les missions pour lesquelles elle va signer la convention.

Monsieur André Fidelin :

Il est certain qu'en comité de jumelage la ville est impliquée directement et notre souhait est que ce que comité de jumelage fonctionne dans de bonnes conditions. D'une année sur l'autre, il peut y avoir différents projets et il faudra les prendre en considération et prendre les décisions qui s'imposent.

Nous n'avons pas souhaité prendre un engagement sur une somme pendant trois ou quatre ans. Elle peut être à la baisse mais aussi en augmentation, en fonction des projets et des actions qui pourront être menés. C'est une association proche de notre collectivité.

Oui, Alain.

Monsieur Alain Échivard :

Il faut savoir que pour un jumelage, il n'y a pas que la subvention de la collectivité comme ressource. Si je prends par exemple le jumelage avec Mbour qui est un jumelage de coopération, il y a des projets qui sont cofinancés. Ça a été la preuve cet été et ce sera la preuve pour de futurs projets. La coopération, c'est la ville, le jumelage, le département, la région et c'est l'Europe. Si on prend d'autres projets. Si je prends par exemple les projets d'échanges de jeunes, maintenant, on peut bénéficier d'ERASMUS. ERASMUS s'adresse maintenant aux différentes associations structures jeunesse. Le jumelage peut aussi en bénéficier. Je ne pense pas que le jumelage soit bloqué financièrement par cette subvention de 2 600. Il y a d'autres axes de financement. Et nous en tant que collectivité, on est là pour les accompagner dans les demandes de subventions, c'est important.

Monsieur André Fidelin :

Merci Alain pour ce complément d'informations. Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Le point suivant, convention de paiement entre collectivités de jours de CET, suite à mutation d'agents. Alain.

Conseil municipal du 4 février 2016

10	Ressources humaines : Convention de paiement entre collectivités de jours de compte épargne temps suite à mutation d'agents
----	---

Monsieur Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

Monsieur André Fidelin :
Merci Alain. Vous avez des remarques ?

Monsieur Claude Drouglazet :
Oui, une question. Ça s'est fait en concertation avec les agents je suppose ?

Monsieur Alain Nicolas :
Oui, bien sûr.
Au compte épargne temps de la mairie, nous avons à ce jour, 1 836 jours.

Monsieur André Fidelin :
Cela fait partie du dialogue social. Nous y étions hier.

Monsieur Claude Drouglazet :
Une question justement, nous n'y étions pas.

Monsieur André Fidelin :
Le Maire y était, l'adjoint aux ressources humaines y était, les deux DGS y étaient, il y avait la DRH.

Madame Gaël Le Meur :
Tu as accepté cela à la dernière réunion.

Monsieur Alain Nicolas :
C'est pour les RPS, risques psychosociaux.

Monsieur André Fidelin :
Là nous parlons bien de dialogue social.

Monsieur Alain Nicolas :
C'était RPS la fois dernière.

Monsieur André Fidelin :
Nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR

Rétrocession au cimetière de Concarneau centre, indemnisation des concessionnaires, Maguy, s'il te plaît.

Conseil municipal du 4 février 2016

11	État-civil : Rétrocession d'une concession au cimetière de Concarneau centre - Indemnisation des concessionnaires
----	---

Madame Maguy Baqué :
(lecture rapport)

Monsieur André Fidelin :
Est-ce qu'il y a commentaire sur ce dossier ?
Non ?

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Fête foraine, réduction des tarifs de l'électricité, Michelle.

Conseil municipal du 4 février 2016

12	Commerce - tourisme : Réduction du tarif électricité - Fête foraine 2015
----	--

Madame Michelle Lemonnier :
(lecture du rapport)

Monsieur André Fidelin :
Merci Michelle. Est-ce que nous sommes d'accord ?
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 4 février 2016

13	Foncier : Attribution du Maire - Complément à la délibération 2014-25 du 5 avril 2014 - Fixation des limites des délégations données au Maire pour la signature des actes de mises à disposition sur des biens immobiliers appartenant au domaine communal
-----------	--

Monsieur André Fidelin :
(lecture du rapport)

C'est une régularisation administrative.
Ceux qui sont pour ?

Madame Nicole Ziegler :
J'avais une question.

Monsieur André Fidelin :
Ah pardon.

Madame Nicole Ziegler :
J'ai une petite question parce que je n'ai plus les idées très claires.
Vous allez devoir passer systématiquement devant le notaire, c'est ce qui est demandé ?
Est-ce que la ville de Concarneau ne peut pas passer des actes administratifs ? On est obligé de passer devant le notaire ?

Monsieur André Fidelin :
Ce n'est pas obligé, non. Mais là c'est différent.

Madame Nicole Ziegler :
C'est pour cela que je vous pose la question.

Monsieur André Fidelin :
Bertrand.

Monsieur Bertrand Le Goff :
Ce sont les concessionnaires qui demandent et qui passent par le notaire. On demande au Maire de signer des actes. Et ici, comme on est au delà de douze ans, la délibération évite que pour chaque petite demande, on passe devant le conseil municipal. Cela se fera par décision.

Monsieur André Fidelin :
Tout à fait. Nous avons voté ?

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme Gaël Le Meur).

François, renouvellement de la convention entre la commune de Concarneau et le conseil départemental pour des équipements de communication électroniques au poteau vert.

Conseil municipal du 4 février 2016

14	Foncier : Renouvellement de la convention entre la commune de Concarneau et le Conseil Départemental pour des équipements de communications électroniques au Poteau Vert
----	--

Monsieur François Besombes :
(lecture du rapport)

Monsieur André Fidelin :
Merci François.
Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Claude.

Monsieur Claude Drouglazet :
Juste une question. Ça n'a rien à voir, mais où en est-on du projet du nouveau château d'eau ?

Monsieur André Fidelin :
Xavier doit avoir la réponse.

Monsieur Claude Drouglazet :
C'est pour cela que je la pose.

Monsieur Xavier Calvarin :
J'en avais un peu parlé la dernière fois. Avec le transfert des compétences eau et assainissement, nous n'allons peut-être pas être obligés de faire cet équipement-là parce que de façon gravitaire, nous pourrions nous servir d'une réserve posée au sol, mais à dimensionner bien sûr pour la communauté d'agglomération. Elle serait située entre Cadol et Rosporden grosso-modo. On se servirait tout simplement du gravitaire, cela éviterait les problèmes de pompage et la répartition de la ressource de Cadol qui du coup deviendrait une ressource communautaire. C'est pour cela que nous avons un peu laissé tomber l'étude. Elle risque de ne plus servir à rien. L'équipement coûtera quand même moins cher qu'un château d'eau mais il y aura des canalisations à renforcer parce qu'il ne faut pas oublier que ça date des années 1915-1920, de mémoire. Je n'étais pas là, vous m'excusez, je ne suis pas passé ce jour-là. Les canalisations répondent au débit actuel mais il y aura certainement le redimensionnement que l'on a vu avec les interconnexions des trois réseaux du secteur.

Monsieur André Fidelin :
C'est le schéma départemental de l'eau potable.

Bien, quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Nous passons au dernier point avec le tableau des décisions du Maire.

Conseil municipal du 4 février 2016

15	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
----	--

Monsieur André Fidelin :

Nous retrouvons en règle générale des conventions d'occupation temporaire de locaux, des conventions dans le domaine culturel, vous avez vu également un certain nombre de convention émanant de l'éducation jeunesse pour les APE. Si vous avez des remarques, n'hésitez pas.

Il n'y en a apparemment pas. Merci pour votre confiance.

C'est un conseil municipal où nous avons eu à évoquer quelques points sensibles, il faut le reconnaître. Le débat a été riche et constructif. Tendus quelques fois. Mais nous nous y attendions, c'est la loi de la démocratie, l'expression. Je suis tout à fait satisfait des interventions des uns et des autres.

Merci bien. Bonne soirée.

La séance est levée à 22h45.